

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BENIN

50^{ème} année - numéro 646

12 JANVIER 1996 - 150 Francs CFA

MESSAGE DE SA SAINTETE JEAN-PAUL II POUR LA CELEBRATION DE
LA JOURNEE MONDIALE DE LA PAIX 1^{er} JANVIER 1996

« DONNONS AUX ENFANTS UN AVENIR DE PAIX ! »

C'est en la fête de l'Immaculée Conception le 8 décembre 1995 que Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II a signé le message qu'il adresse chaque année aux hommes et aux femmes du monde entier pour la Journée Mondiale de la Paix célébrée le 1^{er} janvier de chaque année.

UN NOUVEAU VISAGE A LA TERRE

Cette fois-ci, le Saint-Père attire notre attention sur les enfants victimes de conflits armés et d'autres formes de violence.

« Donnons aux enfants un avenir de paix ! » C'est l'appellancé par Jean-Paul II. Un appel adressé aux hommes et aux femmes de bonne volonté pour qu'ils aident les enfants à grandir dans un climat de paix authentique car « c'est leur droit, c'est notre devoir ».

Le Saint-Père a toujours fait preuve d'une extrême sollicitude et une profonde préoccupation envers le sort des enfants — témoins ses nombreux appels lancés au cours de ses voyages pontificaux, lors des méditations de l'Angelus et de l'audience générale qu'il accorde — afin que l'homme porte un regard d'amour et de bienveillance sur les enfants. Son message de cette année dresse, comme il est aisé de le constater en le lisant, un sombre tableau



des violences que subissent les enfants. Et pourtant son message se veut être surtout un message d'espoir, tous ceux qui croient aux valeurs de la paix et de la solidarité ont la possibilité de donner « un nouveau visage à la terre ».

Dans la première partie de son message, le Pape décrit les conditions dramatiques dans lesquelles vivent trop d'enfants, aujourd'hui, victimes de la guerre — l'UNICEF vient de révéler l'ampleur du désastre — et de diverses formes de vio-

lence (« La Croix du Bénin n° 645 de décembre 1995, pages 7 et 11 »).

UN VRAI MASSACRE !

La guerre, tout d'abord. Ces dernières années « c'est par millions qu'ils ont été blessés ou tués : Un vrai massacre ! ».

Jean-Paul II accuse : « On a dans une large mesure négligé de respecter les règlements internationaux qui accordent une protection spéciale à l'enfance et les conflits régionaux et inter-ethniques, qui ont augmenté de façon démesurée, rendent vaine la sauvegarde prévue par les normes humanitaires. Les enfants sont même devenus la cible des francs-tireurs, leurs écoles ont été volontairement détruites, de même qu'ont été bombardés les hôpitaux

De si « monstrueuses aberrations » appellent une condamnation unanime, écrit le Saint-Père pour qui le meurtre délibéré d'un enfant est « l'un des signes les plus déconcertants de la perte de tout respect de la vie humaine ».

Le Pape n'oublie pas les enfants mutilés, persécutés, violés, éliminés lors des conflits armés ou des purifications ethniques », ni ceux qui sont « contraints à y

(Lire nos informations à la page 8)

LE PAS III : « IL N'EST PAS POSSIBLE DE RENEGOCIER CE QUE NOUS AVONS DEJA SIGNE »

nous déclare le Représentant-résident de la Banque Mondiale au Bénin...



M. Michael Azefer

Après les PAS I et II, le Bénin du Renouveau Démocratique s'enfonce dans le troisième Programme d'Ajustement Structurel. Les deux premiers Programmes n'auront donc pas permis de rétablir l'équilibre des grands agrégats macro-économiques. La croissance économique béninoise est encore insuffisante pour ouvrir la voie à un développement durable. Autant d'éléments qui fondent la confection et la signature en avril dernier, à Washington, du 3^{ème} Programme d'Ajustement Structurel. En sortons-nous jamais ? Pourrait-on se demander. Mais pour

(Lire nos informations à la page 6)

UNE AUTRE CENA POUR LA PRESIDENTIELLE DE MARS 96 : L'INQUIETUDE DEMEURE

Elle tombe à compte-goutte, la désignation par les institutions compétentes des membres devant siéger à la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) pour l'élection présidentielle de mars 1996.

En attendant de connaître sous peu les représentants du gouvernement, l'Assemblée Nationale, la Commission Béninoise des Droits de l'Homme et l'Assemblée Générale des Magistrats ont choisi leurs membres. Mais bien malin qui peut avancer aujourd'hui la date d'installation de cette institution.

Le retard actuel dans l'installation de la CENA continue d'être sujet à supputation

dans nombre de milieux politiques, compte tenu surtout des enjeux majeurs que représente la prochaine élection présidentielle. Ce retard peut être même préjudiciable quand on sait qu'il existe déjà des durcissements de position au niveau de beaucoup de formations politiques. Si rien n'est fait assez rapidement, alors que la date du premier tour du scrutin est fixée par le gouvernement au 3 mars 1996, il est à craindre que la CENA n'ait à travailler dans la précipitation. Cela, d'autant plus que la mission assignée à la CENA par la loi 94-013 du 17 janvier 1995 est, non seulement noble et délicate, mais aussi et surtout difficile. L'article 37 de ladite loi en son alinéa 2 est

(Lire nos informations à la page 2)

LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE LE BENIN D'UN

LE PAS III EN SOUFFRANCE AU BENIN

Le train du troisième Programme d'Ajustement Structurel n'aura pas encore quitté la gare que les difficultés d'un blocage pèsent à l'horizon. L'accord de crédits signé en avril 1995 à Washington a été présenté au Conseil d'Administration de la Banque Mondiale qui l'a avaisé au mois de mai de la même année. Mais l'autorisation de sa ratification est actuellement à prendre avec réserve. Et pour cause: l'altération qu'il y a eu le 28 décembre dernier entre les députés appelés précipitamment à l'hémicycle autour du rapport relatif au document cadre du PAS III en dit long. C'est dans une ambiance surchauffée que, par 44 voix pour et 34 contre, l'Assemblée Nationale a reporté les débats sur l'autorisation de ratification, pour complément d'informations.

LE PLAN QUERELLÉ

La pomme de discorde fondamentale entre le Gouvernement et l'Assemblée Nationale concerne le plan de restructuration de la SONACOP contenu dans le document cadre du 3ème PAS et, dans une moindre mesure, la privatisation de la SONAPRA. Des études faites par la Banque Mondiale, il ressort que la libéralisation du secteur pétrolier devrait s'articuler autour des axes principaux qui sont:

- l'approvisionnement;
- le stockage;
- la distribution;
- le prix;
- le transport;

pour ne citer que ceux là. Il est alors retenu dans le cadre du PAS III pour le stockage, la création d'une société dans laquelle la SONACOP devrait céder à l'Etat ses installations de stockage pour une gestion efficace du secteur. De plus la SONACOP devrait répartir les installations de distribution existantes en deux lots. Le premier lot (environ 25%) des points de vente devrait être gardé par la SONACOP. Le deuxième lot (environ 75% des points de vente) devrait être vendu, point de vente par point de vente, aux privés nationaux et étrangers. Pour l'institution financière internationale, il faudrait introduire un plus grand nombre d'agents du secteur privé dans la chaîne des opérations du secteur pétrolier. Ceux-ci disposeraient, dans un cadre concurrentiel des incitations qui leur permettraient de contribuer à la réalisation des deux objectifs suivants:

— assurer la mise à la disposition des consommateurs béninois des produits pétroliers de la façon la plus efficace possible et à moindre coût;

— garantir à l'Etat béninois les revenus provenant de la politique fiscale sur les produits pétroliers.

Par ailleurs les études de la Banque Mondiale indiquent que le Bénin disposant d'une capacité de stockage de près de 100.000 tonnes est manifestement en situation de surplus d'installations de stock-

age. Alors toute politique d'incitation des nouveaux entrants sur le marché béninois d'investir dans le stockage aurait deux conséquences possibles. La première serait de décourager les compagnies intéressées parce qu'un nouvel investissement en stockage n'aurait aucune justification de rentabilité pour l'investisseur. La deuxième conséquence serait un désinvestissement d'une partie ou de toutes les installations de l'Etat dans le cas de nouveaux investissements. En effet de nouvelles installations seraient beaucoup plus performantes que celles de la SONACOP qui sont de conception plus ancienne (la plupart des installations datant des années 1960). La situation est analogue pour la distribution des produits pétroliers. Tels sont essentiellement les éléments qui fondent la conditionnalité du PAS III. On comprend alors que le déblocage des crédits du PAS III soit lié à l'ouverture du secteur pétrolier. Et c'est justement cet aspect qui a provoqué la foudre des honorables députés le 28 décembre dernier.

ASSEMBLEE, GOUVERNEMENT, SYNDICAT SE DEFENDENT

« Nous ne sommes pas contre le PAS III, nous ne l'avons pas non plus rejeté », s'exclament certains députés, qui constituent la majorité. Pour eux, les mesures ci-dessus indiquées visent à affaiblir la SONACOP, à la privatiser, voire à la démanteler ou l'éliminer. Alors, pour préserver les chances de la SONACOP et lui permettre d'affronter la concurrence dans de bonnes conditions, ils appellent à une révision systématique des mesures concernant le secteur pétrolier. Ce qui fonde l'ajournement des débats par les honorables députés. Tout en acceptant l'ouverture du secteur pétrolier à d'autres privés, les députés recommandent que l'Etat trouve des emplacements à ces nouveaux venus afin qu'ils fassent des investissements nouveaux (stockage, installations des stations etc.). Ainsi pourront-ils créer des emplois nouveaux et participer au développement du pays.

Un avis que ne partage évidemment pas les représentants du Gouvernement, le

(Lire la suite à la page 3)

UNE AUTRE CENA POUR LA PRESIDENTIELLE DE MARS 96 : L'INQUIETUDE DEMEURE

(Suite de la première page)

clair. « La Commission Electorale Nationale Autonome est chargée de la préparation, de l'organisation, du déroulement, de la supervision des opérations de vote et de la centralisation des résultats qu'elle met à la disposition du Ministre chargé de l'Intérieur, pour transmission à la Cour Constitutionnelle. Elle a tout pouvoir d'investigation pour assurer la sincérité du vote ».

Certes, la loi ne prévoit pas un délai pour l'installation de la CENA.

Cependant le législateur a conçu des dispositions qui devraient permettre l'accélération des procédures pour que cette institution se mette à l'œuvre à temps au moins quarante cinq jours avant le premier tour, délai raisonnable en vue d'un travail conséquent de la CENA.

L'article 11 de la loi 94-013 du 17 janvier 1995 édicte: « les listes électorales sont permanentes. Elles font l'objet d'une révision avant toute élection sauf si celle-ci intervient moins de six mois après la précédente élection ».

Or entre les législatives de mars et mai 1995 et le premier tour de l'élection du Président de la République prévu pour mars 1996, il se sera écoulé presque une année, on ne peut donc pas douter de la nécessité qu'il y a à réviser les listes électorales.

La révision apparaît inévitable quand on s'aperçoit qu'il y a des citoyens qui ont atteint l'âge de 18 ans, que certains ont déjà quitté ce monde pour la maison du Père et que d'autres ont perdu leurs cartes d'électeurs — étant entendu que notre population est à près de 80% rurale —. Quand donc est-ce que cette révision des listes électorales va se faire et dans des conditions convenables ?

Que dire aussi des différentes étapes à franchir dans la préparation proprement dite de l'élection:

- contacts avec des ministères dont notamment celui des finances,

- élaboration du budget de l'institution,
- acquisition des véhicules et du matériel,
- impression des bulletins de vote,

et toutes autres tâches à accomplir avant l'élection présidentielle de mars 96.

Des tâches qui, pour être bien exécutées, ont besoin d'être exécutées avec sérénité, calme et non dans la précipitation. Et c'est peut-être là le point qui inquiète le plus les citoyens: comment assurer la sincérité du vote? Comment avoir une CENA qui soit à la hauteur de sa mission, mission importante.

Ce pes d'engagement dans l'installation de la CENA pour la présidentielle de mars 96, que, quelque part, on s'empresse à travailler à tout prix l'installation de la CENA.

A la vérité, le seul premier des structures politiques chargées de désigner les membres de la CENA semble être de pouvoir s'octroyer une majorité au sein de l'Assemblée Nationale. L'Assemblée Nationale est révélatrice des milieux d'un climat politique, en ce domaine.

Seulement, il importe que les différents membres de la CENA se rendent à l'évidence qu'ils portent la grave responsabilité d'éviter à notre pays, le Bénin, la violence, les associations, les magnifiques de nos villes dans l'organisation et le déroulement de l'élection présidentielle prochaine. Ils savent et le prouvent que leur seul objectif, c'est de mener à bien la présidentielle de mars 96 sur la base de la Constitution du 11 décembre 1990 et des lois en vigueur en la matière. Résultat: le résultat de l'élection présidentielle sera par leurs actions et comportements, ils ont contribué à éviter à notre pays une forme de dérapage et tout acte de violence.

En cela, les propos du Professeur Robert Badinter, Président du Conseil Constitutionnel français devant le Congrès du jour: « C'est maintenant qu'il faut marquer notre gratitude à l'égard de ceux qui nous ont nommés », échoit. « Nous sommes nommés, je ne vous en cache pas, je suis comptable de mes décisions devant le peuple et devant ma conscience ».

Car, quand sonnera l'heure, sera jugée la CENA et non les institutions qui auront désigné les membres.

A chacun donc des membres de la CENA de tout mettre en œuvre pour assurer la transparence dans la constitution de mars 1996 et pour éviter qu'il y ait des remises en cause des résultats et tout ce qui peut en découler.

Guy Dossou-Dossou

ADRESSE DE S. SES OUAILLES ET L

A l'occasion de la Nouvelle Année, j'adresse ses vœux

Il en a profité pour les remettre en œuvre pour que se déroule la présidentielle de mars 1996.

Chers frères et sœurs,



« Le Seigneur fit pour nous, saint est son Nom ».

Chacun de nous peut faire d'admiration, de louange et de grâce de la Vierge Marie, et ce que le Seigneur a décidé de faire, pour le monde. Nous sommes aussi, devant l'abondance de 1995. Et si nous remontons le temps, cet émerveillement se traduit en un chant de grande louange:

Oui. « Le Seigneur est bon, son Amour ! »

C'est pourquoi nous sommes à la fin d'année 1995 et à la nouvelle qui commence, l'effort de nous souvenir des attentions du Seigneur en tant que citoyens et chrétiens, et tant que nous venons en réponse.

"LA CROIX DU BENIN"
Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19
COTONOU (République du Bénin)

Compte :
C.C.P. 12-76
COTONOU

Directeur de Publication
BARTHELEMY
ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 797
Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de Six mois	5.000 à 8.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Année	10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Changement d'adresse	20.000 F CFA et plus (200 FF)

TARIFS D'ABONNEMENTS par Aérien

Bénin	3.720 F CFA
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 F CFA
Gabon	5.760 F CFA
Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone	7.560 F CFA
Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	9.000 F CFA
USA	12.600 F CFA
Amérique (Nord, Centrale, Sud)	9.480 F CFA
Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège)	10.200 F CFA
Canada	12.600 F CFA
Chine	12.600 F CFA

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE LE BENIN D'UN

ADRESSE DE S. EXC. MGR ISIDORE DE SOUZA A SES OUAÏLLES ET AUX HOMMES DE BONNE VOLONTÉ

LE 31 DECEMBRE 1995

A l'occasion de la Nouvelle Année, S. Exc. Mgr Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou, a adressé ses vœux de bonne, heureuse et sainte année à ses ouailles.

Il en a profité pour les inviter, ainsi que tous les hommes de bonne volonté, à tout mettre en œuvre pour que se déroule dans la paix, la quiétude et la transparence l'élection présidentielle de mars 1996.

Chers frères et sœurs,



«Le Seigneur fit pour moi des merveilles, saint est son Nom».

Chacun de nous peut faire sien ce cri d'admiration, de louange et d'action de grâce de la Vierge Marie, émerveillée de ce que le Seigneur a décidé de réaliser en elle, pour le monde. Nous avons tant de motifs et de raisons de nous émerveiller, nous aussi, devant l'abondance des grâces dont Dieu nous a comblés tout au long de 1995. Et si nous remontons le cours du temps, cet émerveillement s'amplifie et éclate en un chant de gratitude et de louange :

Oui, «Le Seigneur est bon, éternel est son Amour !»

C'est pourquoi nous sommes invités, en cette fin d'année 1995 et au début de la nouvelle qui commence, 1996, à faire l'effort de nous souvenir de toutes les attentions du Seigneur en notre faveur, pour l'en remercier. En tant que nation, en tant que citoyens et chrétiens du Bénin, unissons nos voix en réponse à toutes les

grâces faites à notre Pays, pour louer le Dieu Père, Fils et Esprit Saint : Dieu nous aime à la folie. Pour quelles raisons ?

Serions-nous meilleurs que les autres ? Serions-nous plus fidèles que les autres ? Serions-nous plus saints que les autres ? Plus conséquents dans notre foi et l'exercice de nos vies ? A laquelle de ces interrogations pourrions-nous, en toute vérité et en toute transparence, apporter une réponse positive, justifiable devant Dieu ?

Notre unique réponse authentique ne serait-elle pas : «Ton amour pour nous Seigneur, est pure gratuité, émanant de ta tendresse, de ta miséricorde et de ta folle volonté qui cherche à nous relever et à raviver ton Alliance avec nous». Daigne éveiller notre conscience, faire briller sur nous ton visage et faire naître la sagesse en nous !

C'est pourquoi je prie le Seigneur de nous combler de Sa Sagesse. Puisse-t-elle nous accompagner tout au long de l'Année 1996. Qu'elle nous maintienne dans une sainte vigilance, dans le souvenir permanent de ce que le Seigneur a fait pour nous, pour que nous n'ayons jamais à poser des actes en désaccord avec sa volonté. Il nous faudra en effet aborder cet événement important que notre pays aura à vivre le premier trimestre de cette année : l'élection présidentielle.

La pré-campagne ne semble pas emprunter les avenues de la sagesse. Elle éveille plutôt les vieux démons tapés dans les bas-fonds du non-respect de notre frère, dans ses options sociales, religieuses et politiques.

Ces tendances à contre-courant de la sagesse risquent de nous conduire à la violence verbale à la violence tout court. Je souhaite qu'ensemble, dans la sérénité et le calme, nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour que cette élection se déroule dans la paix, la concorde et la volonté commune de transparence et de dignité, vertus indispensables à l'édification d'une nation prospère. Malgré ces inquiétudes que pourrait engendrer l'environnement socio-politique, restons optimistes, d'un optimisme fondé sur notre confiance en l'absolue puissance de l'amour de Dieu pour l'homme, l'homme en humanité, car «RIEN N'EST IMPOSSIBLE A DIEU» (Luc 1, 37)

Et si telle est notre foi, engageons-nous dans une campagne incessante et permanente de prière, de jeûne, accompagnée de la ferme décision à chercher avant tout l'union, la fraternité et la paix.

Bonne, heureuse et sainte Année !

† Mgr Isidore de SOUZA
Archevêque de Cotonou

« LA CROIX DU BENIN »

présente à tous ses lecteurs et lectrices
et à leurs familles, ses Vœux de
Bonne, Heureuse et Sainte Année.

Que la Paix du Seigneur descende et
demeure sur chacun de nous.

LE PAS III EN SOUFFRANCE AU BENIN

(Suite de la page 2)

Ministre des Finances, Paul Dossou, et celui du Plan, M. Robert Tagnon. Pour eux, 70% des ventes de carburant échappent à la SONACOP au profit de l'informel et si en 1981, le chiffre d'affaires de la SONACOP s'élevait à 34 milliards, il n'est que de 27 milliards en 1990. Il y a alors de quoi penser à une restructuration selon le Gouvernement. L'objectif, précise-t-il, vise à rendre le secteur pétrolier plus efficace et plus capital à la fois au Gouvernement et aux consommateurs. Faux rétorquent les travailleurs de la SONACOP qui sont montés au créneau le 28 décembre dernier. Au cours d'une conférence de presse organisée conjointement par la CSA-Bénin et le SYNTRA-SONACOP, le secrétaire général de ce dernier, M. Dieudonné Lokossou, a indiqué que la SONACOP se porte bien mieux. En effet, selon lui, jusqu'en 1994, la SONACOP a eu à verser 71.809.391.514 de francs CFA. De plus et sans le secours d'aucun bailleur de fonds, elle a édifié dans le centre de Cotonou, sur ses propres ressources qui s'élèvent à plus de 2 milliards de Frs CFA, son siège social qui est un des joyaux dont toute la Nation béninoise peut s'enorgueillir. Selon M. Lokossou, aucune société d'où qu'elle vienne, ne peut garantir aux populations béninoises des prix aussi bas que ceux actuellement pratiqués par la SONACOP. Chiffres à l'appui, M. Lokossou a fait remarquer qu'au moment où le super coûte 175 F au Bénin, il est acheté à 230 F au Togo, 385 F au Niger, 395 F au Burkina Faso, 405 F en Côte d'Ivoire... De même, lorsque le Béninois achète le litre de pétrole à 100 F ce même produit est vendu à 140 F au Togo, 105 F au Niger, 160 F au Burkina Faso, 200 F en Côte d'Ivoire... Il en est de même pour l'essence ordinaire, le gas oil... a précisé le secrétaire général. Il en résulte, a souligné M. Lokossou, que la SONACOP est la seule société de la sous-région à pratiquer un prix social sans tenir compte de la dévaluation. La privatisation de la SONACOP ne se justifie pas économiquement. Elle est la société la plus performante, s'est exclamé le secrétaire général. Nous ne sommes pas opposés à l'arrivée d'autres sociétés pétrolières dans le pays. Mais qu'elles achètent leurs propres terrains, construisent et s'installent

pour une concurrence loyale, a conclu M. Dieudonné Lokossou.

QUELLE ISSUE !

A y regarder de près, tout porte à croire qu'une issue favorable à cette crise qui vient de commencer ne sera pas facile à trouver même si elle est nécessaire. Les bailleurs de fonds ne comprennent déjà pas que des dissensions aussi graves puissent encore surgir au point de mettre en péril le PAS III. Surtout lorsqu'ils se rendent compte que le Programme, pendant longtemps, avait fait l'objet d'études sanctionnées par l'accord intervenu entre la Banque Mondiale, et le Bénin. Vraiment, l'institution financière n'entend pas reprendre les négociations et pour cause. Les lettres successives de menace d'annulation de l'accord de crédit sont là pour le montrer. En réalité, la situation est révélatrice de la manière dont nos décideurs politiques négocient les Programmes d'Ajustement Structurel. Sinon, comment comprendre qu'en amont comme en aval, les travailleurs du secteur pétrolier comme les déportés puissent penser qu'ils sont écartés des débats ayant conduit à ficeler le PAS III. On aurait bien pu éviter d'avoir à perdre aujourd'hui une soixantaine de milliards de francs CFA — si le PAS III venait à être rejeté — si le bon sens et la transparence avaient prévalu dans les informations et les négociations. Dans ce domaine le Bénin doit innover s'il le faut en impliquant, les fois à venir, les principaux acteurs — de la base au sommet — dans toutes les politiques de réformes les concernant. Cela pourra bien nous permettre d'éviter l'aventure politico-économique dans laquelle nos hommes politiques se préparent à lancer le Bénin.

Mais au-delà de toutes ces considérations, dans la mesure où la SONACOP est prête à subir les lois du marché, la logique voudrait bien que les sociétés étrangères viennent s'installer dans le secteur pétrolier avec leurs techniques et leurs propres installations et leur savoir faire. Qu'importe si les anciennes stations que l'on envisage de sauvegarder disparaissent en subissant les lois de la concurrence. La concurrence loyale ne profiterait qu'au peuple béninois et à la nation tout entière.

Philippe Amoussou

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

LE MYSTÈRE DU BAOBAB A QUATRE PIEDS CHEZ LES GENS DE GARU DANS LA VALLEE DU NIGER

Dans la région de Malanville, il existe une vieille localité du nom de Garu. La date de sa fondation, très incertaine, remonterait à plusieurs siècles. Aujourd'hui peuplée de plus de 6.000 âmes, Garu est considérée par l'administration béninoise comme un village dendi. En fait au-delà des apparences dendi qui cachent la diversité initiale d'appartenance ethnique de ses habitants, cette localité est fondamentalement tchanga.

Les ancêtres de ses fondateurs sont venus, comme tous les Tchanga de la vallée du Niger (Nigeria), Niger, République du Bénin) de l'Arabie qu'ils ont dû quitter à la suite des guerres que les musulmans leur auraient livrées car ils ne voulaient pas de l'islam. Très conservateurs, ils étaient restés attachés à leurs pratiques ancestrales animistes. Plutôt que d'y renoncer au profit de la religion musulmane, ils ont dû fuir pour chercher refuge ailleurs. Telle est la cause, unanimement reconnue par tous par tous les traditionnistes, de l'émigration des Tchanga à partir de l'Arabie.

De cet important mouvement migratoire, naîtront de multiples localités dont la plupart sont au Nigeria et quelques-unes seulement au Niger et en République du Bénin.

Parmi les localités tchanga de ce dernier pays, Garu figure en bonne place compte tenu de son ancienneté et de son importance démographique. Elle est située dans la vallée du Niger, sur la rive droite de ce fleuve, dans la région de Malanville.

Elle possède de nombreuses divinités dont les principales sont Dogu, Dongo, Yéyungusu et Kookétaki, nom dendi parfois prononcé Kothétachi dans une autre variante du dendi. Dans tous les cas, il signifie «baobab à quatre pieds». En effet, cette divinité est incarnée par un baobab

colossal, vieux sans doute de plusieurs siècles, il se singularise par rapport à tous les baobabs de la région, par une anomalie peu commune chez une essence végétale : il a quatre pieds (comme l'indique son nom) très nettement différenciés. L'étonnement qu'ont éprouvé les futurs fondateurs de Garu face à cette anomalie explique peut-être en partie (mais en partie seulement) sa divinisation. Il y a là, dans l'entendement des migrants et de leur chef Dako, l'explicable, un mystère qui leur a inspiré la profonde vénération qu'ils vouèrent à cet arbre et que l'on retrouve chez leurs descendants actuels.

En réalité, ce baobab-divinité n'est pas situé à Garu-même. Il est à Safoa non loin du fleuve Niger ; ce lieu-dit était une ferme où ont vécu Dako et sa suite dans leur aventure à la recherche d'un site sur lequel ils vivaient en paix. Or, les oracles ayant prédit que la guerre viendrait un jour détruire Safoa, ils l'abandonnèrent pour s'installer plus loin à côté de la Sota dans la ferme de Busagur. Les noyades d'enfants dans la Sota y étant fréquentes, cet établissement humain fut à son tour abandonné par ses fondateurs qui allèrent plus loin créer Garu à environ 3 km de Safoa et de son baobab à quatre pieds qu'ils n'ont pas oublié.

Il est aujourd'hui difficile de savoir si cet arbre était déjà adoré comme divinité par Dako et sa suite quand ils étaient à Safoa et à Busagur ou si c'est bien plus tard que leurs descendants à Garu l'ont divinisé. Si l'on considère que les ancêtres ne parlaient que le Tchanga et que le nom du baobab, Kookétaki est dendi, il est tentant de supposer que ce sont les descendants (assimilés par les Dendi) des fondateurs qui ont jugé utile d'adorer cet arbre ; à moins que le nom dendi Kookétaki ne se soit substitué à un premier nom, celui-là Tchanga, qui a disparu lors de l'assimilation progressive par les Dendi.

Alors que Yéyungusu et Dongo sont des divinités mâles, Kookétaki est une déesse ; celle-ci avait de multiples attributions qui per-

mettent de comprendre le degré d'attachement des gens de Garu à elle et l'intensité de leur ferveur à son égard ; divinité guerrière, c'est surtout à elle que Garu devait son inexpugnabilité face aux guerriers ennemis qui, grâce à elle, n'arrivaient même pas à repérer l'emplacement de Garu.

Sollicitée en cas de sécheresse prolongée, Kookétaki attire si promptement la pluie que ceux qui sont venus à ses pieds pour implorer son secours rentrent toujours chez eux sous un véritable déluge. Elle a également eu à aider les habitants de Garu contre les épidémies si fréquentes autrefois ; l'animal sacrificiel par excellence dont elle raffole est le bœuf blanc ; à défaut, un bœuf de la même robe. Son jour d'offrande est le dimanche.

Elle se manifeste aux rois et aux princes siba (clan du milieu princier de Garu) sous la forme d'une vieille femme pullo portant des haillons noirs ou parfois blancs et leur exprime son intention. C'est en tchanga que l'on s'adressait à elle dès les premiers temps ; aujourd'hui c'est plutôt en dendi, depuis que la population de Garu assimilée a perdu la langue de ses ancêtres.

CONCLUSION

Bien que l'on retrouve un peu partout dans le monde tchanga des divinités communes comme Dogu et Dongo, la déesse Kookétaki, unique, ne se trouve qu'au seul lieu-dit Safoa, parce qu'un tel baobab à quatre pieds serait le seul dans tout cet univers où abonde pourtant cette essence végétale.

Autrefois dans une grande forêt, Kookétaki est aujourd'hui à découvert, avec son grand feuillage et ses quatre pieds. L'historien Garba Ayoubu la considère à la fois comme «une caverne abri supposé des populations en cas de guerre» ainsi que le «sanctuaire tutélaire de Garu». C'est, nous semble-t-il, ce dernier aspect qu'il faudrait privilégier en fonction de la place de ce baobab dans l'univers religieux des gens de Garu et de leur panthéon.

QUELQUES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

SOURCES ORALES

Liste des traditionnistes interrogés :

- BAGNAN Garba, né vers 1968, cultivateur, quartier Batuma-Bery à Garu ;
- MEDEMBE Sibi, né vers 1920, cultivateur, quartier Tangariska à Garu ;
- NDMA Bako, né vers 1933, cultivateur, quartier Tondhina à Garu ;
- SABI Gabou, né vers 1928, cultivateur, quartier Garu I à Garu ;
- SAKA Bani, né vers 1920, cultivateur, quartier Batumabery à Garu.

II — ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE PROPREMENT DITE

— AYOUNA (G.) : *Contribution à l'histoire du peuplement tchanga de la rive droite du fleuve Niger*

Mémoire de maîtrise d'histoire. Département d'Histoire et d'Archéologie, Université Nationale du Bénin, Cotonou, Année Académique 1991-1992, 88 p. ill.

— BIO BIGOU (B. L.) : *La vallée bénino-nigérienne du fleuve Niger : populations et développement économique*
Thèse pour le doctorat (nouveau régime). Université de Bourgogne, Faculté des Sciences Humaines, Institut de Géographie, Dijon, 1987, 917 p.

— DEBOUROU (D. M.) : «Importance de la vallée du Niger dans l'explication du peuplement du Barga»
In *Africa Zamani*, N°

— MARSAUD : *Le droit Tienga : Gouvernement du Niger. Archives des Etudes nigériennes*, Archives IFAN, CNRS, 1902, 14 p.

— IROKO (A. F.) : «Les Tchanga du Borgou, premiers habitants connus de la République du Bénin»
In «La Croix» 1990, N° 543, P. 4 ; N° 544, P. 4.

— PERRON (M.) : «Le pays Dendi». In *Bulletin du comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'AOF*, T. VII N° 1 Janvier-Mars 1924, P. 51-83.

A. Félix IROKO

JEUNE, QUE FERAS-TU DE CETTE ANNEE ?

En ces heures où le vent de la dévaluation du franc CFA nous maintient sous sa coupe, jeune, tu t'interroges sur l'avenir. Quel sens peux-tu donner à la vie du moment où tant de souffrances, d'injustices et d'immoralités sont le lot quotidien des occupations et des réflexions ? Comment te tenir face aux nombreuses prérogatives que tu peux tirer frauduleusement ou incorrectement de telle ou telle situation ?

Ton désarroi face à une société sans boussole accentue ton inquiétude. Est-il encore pour toi possible de vivre en vrai fils de Dieu quand de toutes parts, on est limité par les possibilités qu'offre la société, quand on est débordé par les difficultés et affolé dans un monde où l'intérêt personnel semble gagner tous les esprits ? Le soleil de la Francophonie vient laisser dans nos cœurs une étincelle d'espoir.

Mais comment profiter de la richesse que porte cet événement hautement applaudi par tous les esprits optimistes ? Comment faire de cette semence un atout pour la résurrection du quartier latin moderne ? Ton Créateur a mis en toi une infinité de charismes, s'ils sont encore virtuels c'est que tu dois les cultiver par ton

travail quotidien, tes privations et ton espoir en un lendemain meilleur.

On parle de tout temps et partout de chance. Jeune, oublie ce mot vide de sens, rétrograde qui ralentit la force et t'oblige à conjuguer avec les derniers de la planète. Il introduit le hasard là où nous voyons la main d'un créateur sage et bon à l'œuvre. Un créateur qui dispense ses dons et laisse à chacun la responsabilité de les exploiter. Le Seigneur accorde à chacun les moyens et le temps de se faire ce qu'il peut. A tous, chrétiens ou non, le Créateur donne les années de la vie, les mois et les jours d'une année, les heures des journées et les minutes de nos heures qui demandent à s'égner dans une continue création du monde. Jeune, tu dois gérer ce capital ; tes œuvres doivent en rendre compte. Le Christ Lui-même laisse la meilleure directive dans Ecclésiaste 12, 1 : «Souviens-toi de ton Créateur dans les jours de ta jeunesse avant que soient venus les jours mauvais et avant qu'arrivent les années dont tu diras : je n'y prends point plaisir».

Alors pourquoi te faut-il te souvenir de ton Créateur pendant que tu es jeune ? Un apho-

risme qui épuise ce terme de la jeunesse se résume en ce trio : la jeunesse, c'est le dynamisme, l'intelligence et la vivacité. Car le printemps d'une vie humaine se trouve dans la période où le cœur est le plus ouvert à la vérité naturelle, à Dieu son potier, le plus sensible et le plus réceptif à toute recrudescence dans la vie. Jean Malonga s'ingéniera dans la légende de M'Poumou à faire l'apothéose de la jeunesse «c'est de la bouche des enfants que sort la vérité parce que chez eux, du moins on ignore le calcul et les manœuvres sordides». Les sentiments purs et chaleureux sont propres à la jeunesse et demeurent ses attributs tant que le matérialisme et la liberté des mœurs n'ont encore éteint ce talent vital de l'homme à faire le bien et à n'envisager que ce qui fait la gloire de son Créateur.

La jeunesse tient le double titre d'âge d'or et de mutation, où l'on doit se rendre utile et serviable. En effet le besoin d'idéal et la spontanéité de cette étape de vie favorise le contact avec le beau, avec Dieu et attire ce faisant ses grâces qui font entreprendre les réalités essentielles, durables et profitables pour tous donnant ainsi à la vie un sens et une raison suffisante de vivre. Comment parer un tel fléau qui étieint la beauté et l'élan de la jeunesse qu'est la paresse ou la farouche volonté des plaisirs fugitifs ?

Redisons à pleine voix avec le proverbe Kurde pour remédier quelque peu à ce problème : jeune «remets à demain ton repas et non ton travail». Evitons de tomber dans la passivité et ne gaspillons aucun talent de notre jeune âge. Sortons de notre torpeur, battons-nous pour ne pas risquer de tomber dans l'inaction, de ne pouvoir porter notre pierre à la construction de la commune édifice. Inscrivons-nous, jeunes, au rang prestigieux de ceux qui poursuivent l'œuvre de création de notre Seigneur. Déjà il vient à Noël redonner au monde sa splendeur véritable. Il vient et il est présent pour rendre forts les bras fatigués, affermir les genoux chancelants et rassurer les cœurs broyés par la peur et l'inquiétude. Créons-lui une demeure dans notre cœur et dans notre monde. Que sa grâce ne se heurte à notre mauvaise volonté ou à notre inconstance. Ainsi tous, nous bénéficierons à Noël de sa venue. Car l'enfant Jésus, né dans notre monde a grandi et travaillé en partageant notre condition d'homme. Il a œuvré dans le monde, un monde depuis lors renouvelé par ses œuvres. «Dites à Jean ce que vous voyez ; les aveugles voient, les sourds entendent, les boiteux marchent...» (Mat 11, 4-39).

Puissions-nous profiter des faveurs de cette nouvelle année qui nous unissent à la divinité de celui qui a pris notre humanité.

Lucien ASSOGBA

LE PAS III : « IL N'EST PAS POSSIBLE DE RENEGOCIER CE QUE NOUS AVONS DEJA SIGNE »

(Suite de la première page)

demande de complément d'information liée au plan d'ouverture du secteur pétrolier aux privés, l'Assemblée Nationale a renvoyé l'autorisation de ladite ratification à plus tard. C'est dans cette situation que le Président Soglo est monté au créneau pour tirer sur la sonnette d'alarme au cours de son message radio-télévisé à la Nation, le 31 décembre 1995. Selon lui, le risque de mettre en péril le fonctionnement normal de notre Etat et le développement de notre pays par la non ratification du PAS III est grand. D'innombrables projets (construction de routes, programme de pré-insertion des diplômés sans emplois...) se trouveraient bloqués. Et c'est pour faire davantage la lumière sur cet imbroglio économico-politique que le journal « La Croix du Bénin » s'est entretenu avec le Représentant-résident de la Banque Mondiale au Bénin, M. Michael Azeffor, comme pour vous faire entendre un autre son de cloche, comme pour situer un peu les responsabilités et surtout éclairer notre lanterne.

« La Croix du Bénin » : Monsieur le Représentant résident de la Banque Mondiale, votre Institution intervient depuis plus d'une dizaine d'années dans divers domaines de l'économie béninoise (agriculture, santé, éducation etc.). Pouvez-vous nous faire le point de l'exécution des divers projets financés ?

Monsieur Michael AZEFOR : Le bureau de la Banque Mondiale a ouvert ses portes à Cotonou (Bénin) en 1983. Entre 1983 et 1990, l'institution avait financé des projets d'investissements spécifiques dans les secteurs agricole, éducatif et des transports. Mais des difficultés énormes liées au système politique constituaient un handicap pour la rentabilité des projets. Il fallait alors opérer des réformes pour engager le Bénin dans la voie du développement durable et soutenu. Il s'agissait à cet effet pour l'Etat béninois de créer un environnement propice pour l'incitation des opérateurs privés, des Béninois qui ont des initiatives. Ces difficultés ont commencé par s'alléger entre 1988 et 1989 où la nécessité du changement d'orientation politique se faisait sentir dans les débats. Et c'est à ce niveau que nous avons eu à intervenir. Ceci a facilité une nouvelle approche des problèmes entre nous et le Gouvernement. Cette approche a fondé les esquisses du premier pas du Bénin vers le premier programme d'ajustement structurel et certains investissements sectoriels comme dans le domaine de la santé. Notre contribution aux réformes institutionnelles est aussi à signaler. Au niveau du développement rural, nous avons poursuivi notre collaboration dans le cadre du Projet de restructuration des services agricoles (PRSA), un programme beaucoup plus étendu que par le passé en insistant sur les réformes institutionnelles et l'investissement. Je crois que si nous prenons la période 1990-1995, l'approche de la collaboration entre la Banque Mondiale et le Bénin a pris une option sérieuse. C'est justement au cours de cette période que nous avons eu le plus de concertations entre le

nous déclare le Représentant-résident de la Banque Mondiale au Bénin ...

groupe des bailleurs de fonds qui assistent le Bénin et la Banque Mondiale. En parcourant donc nos divers projets (PRSA, PGRN, etc.) que nous finançons, vous verrez qu'il y a eu plus d'éléments de réformes politiques, d'orientation et de stratégie, ainsi que de réformes institutionnelles. En quelque sorte chacun de ces projets depuis 1992 cherchait à se débarrasser des problèmes endémiques qui freinaient le développement. Mais dans le cadre spécifique du programme d'ajustement structurel, nous avons travaillé avec le Gouvernement pour l'amélioration des réformes du système bancaire, du système tarifaire et du système réglementaire et autres. Notre financement n'a pas été limité à des actions ponctuelles comme dans le passé. La Banque Mondiale s'est plutôt impliquée dans toutes les réformes stratégiques et institutionnelles.

Elle est intervenue dans la décentralisation en impliquant les communautés à la base dans le processus de développement. Que ce soit dans le PRSA ou dans les projets de santé ou de l'éducation, on verra les éléments des communautés à la base comme membres du comité de gestion ou comme groupements de producteurs. Ils sont beaucoup plus impliqués dans des activités à travers les projets que nous finançons. Si je prends le secteur bancaire, nous avons réussi à aider le Gouvernement à réaliser une action de réforme par le développement d'un secteur commercial bancaire privé. Ce qui n'existait pas auparavant. Aujourd'hui vous convenez avec moi qu'il existe au Bénin un système bancaire qui fonctionne bien. En ce qui concerne le coût des projets, comme vous le savez, nous avons un système de financement qui dure, indépendamment des projets, entre 1,5 et 2 ans pour les PAS et parfois jusqu'à sept ans pour les projets d'investissements (hydraulique villageoise, PRSA, ...). Notre portefeuille varie entre 120 millions à 300 millions de dollars soit environ 60 milliards à 150 milliards de F CFA.

« La Croix du Bénin » : L'Assemblée Nationale vient d'ajourner ses débats sur l'autorisation de la ratification du 3ème Programme d'Ajustement Structurel pour complément d'information en vue de se prononcer sur sa ratification ou non. Quelles seront, selon vous, les conséquences immédiates de cette décision ? Et qu'advient-il s'agissant des divers projets dans lesquels vous intervenez si le PAS III venait à être rejeté ?

Monsieur Michael AZEFOR : Les conséquences immédiates sur l'économie, c'est le ministre des finances qui pourra le dire. Mais pour ce qui nous concerne, il y a près d'un an que nous avons négocié les crédits avec le Gouvernement béninois. Ces négociations ont été fondées sur la base d'un cadre politique de développement économique tracé par le Gouvernement. Je dois préciser que ce cadre politique que nous a été communiqué dans le programme-cadre que nous avons discuté longuement avec les diverses instances de l'autorité publique et même parfois avec des agents économiques du secteur privé. Donc sur cette base, l'Exécutif nous a communiqué une lettre de politique de développement économique qui indique certaines réformes qu'il voulait entreprendre. Ces réformes, nous les avons négociées en



... M. Michael Azeffor

faisant parfois des suggestions au regard de la volonté des bailleurs de fonds qui voulaient assister le Bénin. C'est ainsi que nous sommes tombés d'accord (bailleurs de fonds, Bénin et Banque Mondiale) sur le programme appelé PAS III. Pour pouvoir présenter ce programme au Conseil d'administration de la Banque, nous avons pu identifier les actions-clés que le Gouvernement béninois s'est engagé à réaliser. Ce que nous appelons parfois conditionnalité. Je me permets d'ailleurs de préciser que la conditionnalité n'est que l'identification des mesures sur lesquelles nous sommes tombés d'accord. C'est une décision que l'Etat béninois s'est engagé à prendre. Et nous comptons sur cela pour libérer les fonds qui allaient un peu fournir les capitaux pour le financement des besoins du Gouvernement en ce qui concerne le développement. Nous avons signalé, après analyse du tableau d'opérations financières de l'Etat, que le Bénin aura besoin du financement d'un niveau donné. Comme d'autres, le Bénin est un pays démocratique avec la séparation des pouvoirs entre l'Exécutif et le Législatif. La Constitution béninoise exige que le Gouvernement obtienne la ratification de l'Assemblée pour toutes négociations extérieures, et c'est cela que nous attendions. On ne fait pas de PAS en disant : on va vous donner cinquante milliards. Non ! Nous avons fait une analyse du tableau des opérations financières comme je le disais tantôt et, après, nous avons convaincu les bailleurs de fonds comme le Japon, le Danemark et beaucoup d'autres à venir en aide au Bénin. Car eux aussi financent le PAS. Si la ratification du programme n'intervenait pas, notre première conclusion sera que le Bénin n'a plus besoin de financement ou alors il a trouvé d'autres

moyens pour mobiliser les fonds en vue de son développement, peut-être par les impôts ou taxes. Et si d'aventure une telle éventualité arrivait, un certain délai d'attente nous est nécessaire pour annuler purement et simplement le crédit.

« La Croix du Bénin » : Monsieur le Représentant résident, la pomme de discorde entre le Gouvernement et l'Assemblée Nationale est le plan de restructuration de la SONACOP contenu dans le PAS III et qui est qualifié d'éléments de bradage par les travailleurs de cette société. Ceux-ci d'ailleurs acceptent l'ouverture du secteur pétrolier à d'autres sociétés étrangères mais à la seule condition que ces dernières viennent s'installer avec leurs propres outils de travail. Qu'en pensez-vous ?

Monsieur Michael AZEFOR : Je n'aime pas le mot bradage. C'est la destruction ou quelque chose comme ça non ! Je crois que le secteur pétrolier dans tous les pays mérite des investissements. Au Bénin, ce que j'ai cru comprendre est que, quand le Gouvernement avait nationalisé les sociétés étrangères, il avait payé des sommes énormes. Dans les discussions que nous avons eues avec lui, nous avons constaté qu'avec les innovations, il y a eu dans le secteur pétrolier d'autres pays aussi où le marché est ouvert aux privés, beaucoup d'acquis meilleurs qu'ici. Pendant ce temps au Bénin, nous sommes encore avec les anciennes stations nationalisées et pour lesquelles l'Etat a énormément dépensé des sommes qu'on pouvait utiliser pour construire des écoles, des hôpitaux, etc. Nous avons dans nos concertations encouragé l'Etat à la création d'une bourgeoisie béninoise. En optant pour l'ouverture du secteur pétrolier aux privés, l'Etat a demandé de faire attention ! Mais nous voulons nous assurer une participation très forte des privés béninois. Donc si vous examinez bien toutes les phrases utilisées pour la rédaction de notre accord de crédit avec le Gouvernement béninois, vous verrez que nos efforts ne visent qu'à mobiliser des fonds, à l'intérieur du Bénin, donc de Béninois ; je ne parle même pas des grandes sociétés. C'est pourquoi l'Etat a décidé de céder les stations, une par une pour que le Béninois moyen ne soit pas écarté du bénéfice de cette décision par le fait que les stations soient vendues en lot. Nous avons pris cette option comme une politique très réaliste, une politique qui cherche à promouvoir le secteur privé au Bénin, une politique qui permet à certaines classes économiques qui ont des fonds mais qui n'arrivent pas à investir de trouver un domaine d'investissement. Nous sommes alors tombés d'accord avec l'Etat sur le fait qu'il ait un droit de regard important de... dans le stockage pour éviter une situation où un jour le Bénin pourra connaître la rupture d'essence pendant des semaines. Cela est une réforme encourageante que nous avons acceptée de financer. Il est donc faux de dire par exemple qu'on va céder 75% des stations aux sociétés privées étrangères. L'Etat a dit qu'il céderait un pourcentage des stations de sa société nationale. Il s'agit bien de céder individuellement 75% des stations actuelles. Dans aucun cas la cession aux privés nationaux ne doit

nombre en deçà de 25 des 75%. Il est bien dit qu'il serait formidable si plus de 50% des stations pouvaient être absorbés par les nationaux. Malgré cela je vois dans les journaux des textes qui cherchent à contourner la réalité et cela me pousse à me demander pourquoi on ne lit pas bien ce qui est écrit dans les accords.

«La Croix du Bénin»: Monsieur le Représentant résident, qu'est-ce qui explique l'importance de la place qu'occupe la privatisation de la SONACOP dans le PAS III ?

Monsieur Michael AZEFOR : Ce n'est pas de la privatisation qu'il est question. Non ! Il s'agit de l'ouverture du secteur pétrolier aux privés. Mais nous avons été d'accord avec le Gouvernement qu'il faut récupérer un peu de ce qui était investi au moment où l'Etat avait nationalisé les diverses sociétés pétrolières. Mobil, Texaco, etc. ne veulent pas arriver pour gérer des stations. Non ! Ces sociétés viennent pour vendre de l'essence. Elles veulent répondre à la demande d'essence des détenteurs de stations. Et cela donnera bien du travail aux Béninois car il y a des investissements à faire dans un environnement concurrentiel. Les propriétaires de stations auront aussi le choix de négociation entre les nombreux fournisseurs potentiels que sont Mobil, Texaco et consort. Ainsi cela permettra de mieux apprécier cette bourgeoisie béninoise. Je ne vois donc pas cela comme une action qui cherche à affaiblir le secteur, encore moins l'économie. D'ailleurs, il n'y a, dans aucun pays du monde, des stations d'essence gérées par l'Etat.

«La Croix du Bénin»: La Banque Mondiale a récemment adressé aux autorités béninoises un message dans lequel elle faisait allusion à un manque d'information sur le PAS III. Dans ledit message, la Banque invitait le Gouvernement à informer plus largement sur le PAS III afin que l'accord de crédit soit rapidement ratifié par l'Assemblée Na-

tionale. Monsieur le Représentant résident. En quoi consiste selon vous ce déficit d'information ?

Monsieur Michael AZEFOR : C'est bien ce que je viens de dire. Je me demande même, à suivre les informations à travers les mass médias de la place et surtout les débats à l'Assemblée Nationale, si les journalistes et les députés ont accès aux mêmes documents que nous. Les bradages dont on parle par-ci et les chiffres de 25 et 75% de stations interprétés diversement par là m'amènent à demander au Gouvernement béninois si ceux-là ont des informations crédibles ; sinon il faut les mettre à leur disposition pour que nous puissions enfin parler le même langage parce que mieux outillés. Car ce que nous lisons et écoutons ne reflète pas ce que nous avons négocié et qui est contenu dans le document-cadre. Il y a donc problème quelque part. Nous avons alors saisi le Gouvernement là-dessus.

«La Croix du Bénin»: La conditionnalité de la Banque Mondiale pour le financement du premier projet béninois qu'est le Grand Hinvi était la création d'une entreprise publique. Comment expliquez-vous que cette même institution lie aujourd'hui tout accord de crédit à la privatisation tous azimuts des sociétés ?

Monsieur Michael AZEFOR : Il faut voir cela dans un contexte donné. Comme a su si bien le dire l'un de vos compatriotes averti des processus d'ajustement structurel et ce depuis la création des institutions de Bretton Woods, l'Etat oëmninois avait décidé de créer des sociétés d'Etat pour mobiliser des fonds. Il pensait que ces sociétés allaient effectivement lui permettre de mobiliser des fonds à investir dans le développement. Ce qui revient à dire que pour l'Etat béninois, il y a 20 ans, la vision était de créer des sociétés comme la SONICOG, la BENINOISE, la SONACOP... avec pour mission de générer des bénéfices en vue du financement de son programme de développement. Mais

20 ans plus tard, au lieu que l'Etat perçoive des bénéfices c'est plutôt l'inverse qui s'est produit. Souvenez-vous que dès 1984 déjà, l'Etat lui-même a commencé par se désengager de ce secteur. Vous comprenez alors que ce n'est pas la Banque Mondiale qui a donné le top des privatisations. Cela est simplement arrivé parce que cette politique s'est soldée par un échec. Maintenant, ce qui se passe consiste à chaque fois faire l'analyse de la situation économique et arriver à voir la meilleure approche en vue de promouvoir le développement. En prenant toujours le secteur bancaire, vous savez que l'Etat béninois a beaucoup résisté à tout début de restructuration, parce qu'on avait cru que c'était un secteur tellement stratégique pour le Bénin qu'on ne pouvait pas y toucher. Et nous avions dit que si c'était le cas on ne le touche pas. C'est pourquoi nous n'avons rien financé dans ce secteur jusqu'à sa faillite, et jusqu'au moment où l'Etat a reconnu la nécessité de la privatiser. Donc pour moi c'est une question d'analyse de la situation qui prévaut pour ensuite arriver à déterminer les possibilités de sauver un système et de trouver comment l'on peut investir dans ce pays. Car il ne suffit pas de gérer quelque chose sur lequel on a investi sans renouvellement du matériel et y introduire une restructuration il y a 10 ans, 12 ans puis 20 ans. Il faut voir si on a des fonds à y investir en vue du développement du secteur concerné. C'est cela qui est le plus important. Prive-t-on, ce faisant, les Béninois des activités dans lesquelles ils ont des avantages comparatifs ? Je crois que non. L'Etat a beaucoup de tâches et de priorités qu'il n'a pas réalisées dans le passé. Prenons le cas par exemple des écoles et des routes. Dans ces secteurs, l'Etat devrait utiliser le maximum de ses connaissances et compétences. Mais on a passé le temps à attiser des querelles politiques. Enfin reconnaissons simplement et cela sans aller loin qu'aucun pays n'est statique.

«La Croix du Bénin»: Sur la base des observations faites par l'Assemblée Nationale concernant la révision du plan de la restructuration de la SONACOP

contenu dans le PAS III, comment pensez-vous reprendre avec le Bénin les négociations de cet accord de crédits ?

Monsieur Michael AZEFOR : Les documents de l'accord de crédits du PAS III demeurent des analyses faites, vérifiées et révisées par l'Etat, la Banque Mondiale et les autres bailleurs de fonds. Donc il est le résultat d'un constat d'analyse et des choix de priorité des réformes sur lesquelles l'Etat et les partenaires au développement sont tombés d'accord. Comme je le disais tantôt, nous avons rassemblé ces priorités, réformes et actions envisagées par l'Etat sous forme de crédits d'ajustement structurel dit PAS III. Sur la base de ce que l'Etat envisageait de faire, nous avons réussi à convaincre le Conseil d'administration de la Banque qu'il fallait des décaissements rapides au Bénin parce qu'il en a besoin. Nous avons signé cet accord entre nous (la Banque Mondiale et le Gouvernement). Les décaissements des autres bailleurs de fonds sont liés à cet accord. Alors il n'est pas question de renégocier ce que nous avons déjà signé. Ce n'est pas dans les procédures de la Banque Mondiale et je ne crois pas que ce soit seulement la Banque Mondiale qui se trouve dans cette logique de ne pas reprendre un accord signé bien que nous reconnaissons que chaque Etat est souverain et indépendant. Rappelons enfin que lorsqu'on remonte au PAS I, on se souvient qu'il y avait eu des choses que nous avions négociées ensemble avec le Gouvernement d'alors en 1989, mais ces choses n'avaient pas été respectées à cause des protestations de certains groupes sociaux. Cela nous avait, en conséquence, obligés à ne pas honorer le reste des financements. Et c'est par la suite que le Gouvernement béninois a négocié le PAS II. S'il arrivait donc, comme je le disais plus haut, que les autorités béninoises rejettent le PAS III, nous serons obligés d'annuler le crédit signé entre nous (la Banque Mondiale, les bailleurs de fonds et le Gouvernement béninois). Ce n'est pas aussi compliqué que cela.

Propos recueillis par
Alain Sessou

LISTE DES PROJETS EN COURS D'EXECUTION

SECTEURS	NOS PROJETS	LIBELLE	MONTANT EN MILLIONS DE DOLLARS ET EN FRANCS CFA	DATE DE MISE EN VIGUEUR	CHARGE DU PROJET A WASHINGTON
AGRICULTURE	- 2285-BEN	- Projet de Restructuration des Services Agricoles (PRSA)	12.80 environ 6 400 millions de F CFA	25/11/92	Djibril Aw / Alec Bouchitte
	- 2344-BEN	- Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN)	22.80 environ 11 400 millions de F CFA	08/10/92	Giuseppe Toppa
	- 2529-BEN	- Projet Crédit Agricole II	09.70 environ 4 850 millions de F CFA	20/12/94	Luciano Mosele
	- 2601-BEN	- Projet de Sécurité Alimentaire	14.10 environ 7 050 millions de F CFA	31/01/95	Adolfo Brizzi
RESSOURCES HUMAINES	- 2031-BEN	- Projet de Développement des Services de Santé	18.60 environ 9 300 millions de F CFA	10/01/90	Johanne Angers / Denis Vaillancourt
	- 2613-BEN	- Projet de développement du Secteur Education	18.10 environ 9 050 millions de F CFA	02/10/95	Catherine Laurent
INFRASTRUCTURES	- 2286-BEN	- Projet de Pré-Investissement	06.00 environ 3 000 millions de F CFA	10/02/92	Bernard Peccoud
	- 2338-BEN	- Projet de Réhabilitation et de Gestion Urbaine	22.80 environ 11 400 millions de F CFA	08/11/93	Bernard Peccoud
	- 2366-BEN	- Projet d'Ingénierie et d'Assistance Technique	14/10/93	Said Mikhail	
	- 2622-BEN	- Projet Hydraulique villageoise	09.80 environ 4 900 millions de F CFA	12/07/95	Richard Verspyck
COMMERCE-FINANCES					
OPERATIONS	- 2552-BEN	- Projet d'Appui à la Gestion Economique	09.20 environ 4 600 millions de F CFA	31/01/95	Ousmane Diagana
INDUSTRIE ET ENERGIE	- 1748-BEN	- Projet d'Assistance aux Entreprises Publiques et Semi-Publiques	55.00 environ 27 500 millions de F CFA	14/05/87	Marie-Françoise Marie-Nelly
	- 2284-BEN	- Projet de Réhabilitation de l'Energie Electrique	15.00 environ 7 500 millions de F CFA	29/06/92	Said Mikhail

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

« DONNONS AUX ENFANTS UN AVENIR DE PAIX ! »

(Suite de la première page)

participer activement», parfois à tuer des personnes de leur propre village, ou envoyés en avant-garde pour nettoyer les champs de mine car, observe Jean-Paul II, «leur vie ne pèse évidemment pas lourd pour ceux qui les utilisent».

TRISTE SOLITUDE

Des millions d'enfants subissent d'autres formes de violence, dans les sociétés touchées par la misère comme dans les sociétés développées, où les violences, souvent moins apparentes, ne sont pas moins terribles. Le Pape rappelle le lien entre pauvreté et violence. Des enfants mis au travail sont maltraités, punis avec violence, rétribués avec un salaire dérisoire; ils sont les victimes les plus faciles du chantage et de l'exploitation. D'autres sont l'objet d'une transaction commerciale pour la mendicité, lancés dans la prostitution, enrôlés dans les activités criminelles, en particulier la vente de la drogue. Beaucoup finissent par n'avoir d'autre milieu de vie que la rue.

Dans des familles qui vivent dans le bien-être et l'aisance, des enfants subissent parfois des sévices et des exactions qui ont des effets dévastateurs sur leur développement. Beaucoup doivent supporter les traumatismes provoqués par les tensions entre leurs parents ou même par l'éclatement de leurs familles. «La préoccupation pour leur bien ne suffit pas à empêcher des décisions dictées souvent par l'égoïsme et par l'hypocrisie des adultes», constate Jean-Paul II. Derrière une apparence de situation normale et sereine, rendue plus convaincante encore par l'abondance des biens matériels, les enfants sont parfois obligés de grandir dans une triste solitude. Comment s'étonner, demande le Pape, qu'une violence aussi multiforme et insidieuse finisse par «transformer leur enthousiasme naturel en désillusion ou en cynisme, et leur bonté spontanée en indifférence et en égoïsme?»

LES ENFANTS, DES « TEMOINS » ET DES « MAÎTRES »

Dresser ce sombre tableau est pour le Saint-Père «un devoir: ils seront les adultes du troisième millénaire». Son intention n'est pourtant pas de sombrer dans le pessimisme, ni d'ignorer tout ce qui invite à l'espérance: les nombreuses familles où les enfants grandissent dans un climat serein, les efforts de tant de personnes, de familles et de communautés, d'organismes publics et privés, par exemple pour rame-

Malheur à ceux qui étouffent en eux l'élan joyeux de l'espérance ! »

A L'ECOLE DE LA PAIX

Les petits apprennent vite l'amour et le respect des autres, observe Jean-Paul II, mais ils assimilent vite aussi «le poison de la violence et de la haine». L'expérience qu'ils font en famille est dès lors primordiale. Premier endroit où ils s'ouvrent au monde, celle-ci doit être pour eux «la première école de la paix». Les parents ont en

effet la «possibilité extraordinaire» de les ouvrir à l'expérience de leur amour, de grandir dans une ambiance de paix, imprégnée des éléments positifs qui constituent «le véritable patrimoine familial: estime et accueil réciproques, écoute, partage, gratuité, pardon. Grâce à la réciprocité qu'elles favorisent, ces valeurs, écrit Jean-Paul II, représentent une authentique éducation à la paix et font de l'enfant, dès son plus jeune âge, un bâtisseur actif de paix».

En plus de l'éducation familiale, les enfants ont droit à une éducation spécifique

à la paix, que doivent donner l'école et les autres structures éducatives qui «ont pour tâche de les conduire progressivement à comprendre la nature et les exigences de la paix au milieu de leur monde et de leur culture». On leur apprendra ainsi, suggère Sa Sainteté Jean-Paul II, «l'histoire de la paix et pas seulement celle des guerres

gagnées ou perdues». Il existe en effet bien des modèles positifs «dans chaque culture et à chaque période de l'histoire». Le Pape appelle de ses vœux «des initiatives pédagogiques appropriées, en cherchant avec créativité des voies nouvelles, surtout là où la misère culturelle et morale est la plus lourde». Car les enfants ne sont pas des poids pour la société, ni des instruments pour le gain, ni des personnes sans droits, mais «des membres précieux de la société humaine dont ils incarnent les espérances, les attentes, les possibilités».

AVEC UN CŒUR D'ENFANT

Si la paix est un don de Dieu, il dépend des hommes que ce don soit accueilli. «Ils n'en seront capables, avertit Jean-Paul II, que s'ils ont la simplicité d'un cœur d'enfant. C'est là un des aspects les plus profonds et les plus paradoxaux du message chrétien: avant d'être une exigence morale, se faire petit est une dimension du mystère de l'incarnation». Jésus, en effet, est venu sous la forme d'un enfant, dénué et indigent, et il s'est identifié aux petits.

Le Pape Jean-Paul II conclut par un message d'espoir: «Se faire petit comme les enfants — avec une pleine confiance envers le Père et en s'imprégnant de douceur évangélique — n'est pas seulement une prescription éthique, c'est un motif d'espérance. Même là où la force du mal s'impose au point de provoquer l'effroi, la personne qui sait retrouver la simplicité de l'enfant peut se remettre à espérer: c'est possible surtout pour celui qui sait pouvoir compter sur un Dieu qui veut la concorde de tous les hommes dans la communion et la paix de son Royaume; mais c'est aussi possible pour celui qui, sans avoir reçu en partage le don de la foi, croit aux valeurs du pardon et de la solidarité et entrevoit en elles — non sans l'action secrète de l'Esprit — la possibilité de donner un visage nouveau à la terre».



Deux victimes de mines terrestres en Afghanistan (Photo UNICEF : 5226 / Isaac).

MESSAGE DE SA SAINTETÉ JEAN-PAUL II

1. A la fin de 1994, Année internationale de la Famille, j'ai adressé une Lettre aux enfants du monde entier, leur demandant de prier pour que l'humanité devienne toujours davantage la *famille de Dieu*, capable de vivre dans la concorde et dans la paix. En outre, je n'ai pas manqué de montrer que je suis vivement préoccupé par les enfants victimes de conflits armés et d'autres formes de violence, attirant sur ces graves situations l'attention de l'opinion publique mondiale.

Au début de l'année nouvelle, ma pensée se tourne encore vers les enfants et leur *soif légitime d'amour et de sérénité*. Je me sens le devoir d'évoquer particulièrement parmi eux ceux qui sont *marqués par la souffrance*: bien souvent, ils deviennent adultes sans avoir jamais fait l'expérience de ce qu'est la paix. Le regard des enfants devrait toujours être joyeux et confiant, alors qu'il est parfois rempli de tristesse et de peur: ils ont déjà trop vu et trop souffert durant les quelques années de leur vie !

Donnons aux enfants un avenir de paix! Tel est l'appel que j'adresse en toute confiance aux hommes et aux femmes de bonne volonté, les invitant tous à aider les enfants à grandir dans un climat de paix authentique. C'est leur droit, c'est notre devoir.

LES ENFANTS VICTIMES DE LA GUERRE

2. Je pense ici aux foules d'enfants que j'ai eu l'occasion de rencontrer tout au long de mon pontificat, spécialement au cours de mes voyages apostoliques dans tous les continents. Des enfants sereins et pleins d'allégresse. Je pense à eux au moment où s'ouvre l'année nouvelle. Je souhaite à tous les enfants du monde de commencer 1996 dans la joie et de pouvoir passer une enfance tranquille, bénéficiant pour cela du soutien d'adultes responsables.

Je voudrais que partout les rapports harmonieux entre adultes et enfants favo-

risent un climat de paix et de bien-être authentique. Malheureusement, il y a dans le monde de nombreux enfants qui sont d'innocentes victimes des guerres. Au cours des récentes années, c'est par millions qu'ils ont été blessés ou tués: un vrai massacre !

On a dans une large mesure négligé de respecter les règlements internationaux qui accordent une protection spéciale à l'enfance⁽¹⁾, et les conflits régionaux et inter-ethniques, qui ont augmenté de façon démesurée, rendent vaine la sauvegarde prévue par les normes humanitaires. Les enfants sont même devenus la cible des franc-tireurs, leurs écoles ont été volontairement détruites, de même qu'ont été bombardés les hôpitaux où ils sont soignés. Face à de si monstrueuses aberrations, comment ne pas élever la voix pour une condamnation unanime ! Le meurtre délibéré d'un enfant constitue l'un des signes les plus déconcertants de la *perte de tout respect pour la vie humaine*⁽²⁾.

En même temps que les enfants tués, je veux rappeler également ceux qui ont été mutilés pendant et après les conflits armés. Enfin, ma pensée rejoint les enfants systématiquement persécutés, violés, éliminés durant ce qu'on appelle les «purifications ethniques».

3. Il n'y a pas seulement des enfants qui subissent la violence des guerres; nombre d'entre eux sont *contraints à y participer activement*. Dans certains pays du monde, on en est arrivé à obliger des garçons et des filles, même très jeunes, à servir dans les formations militaires des partisans en lutte. Attirés par la promesse de nourriture et de formation scolaire, ils sont confinés dans des campements isolés, où ils souffrent de la faim et de mauvais traitements, et où ils sont incités à tuer même des personnes de leur propre village. Ils sont souvent envoyés en avant-garde pour nettoyer les champs de mines. Leur vie ne pèse évidem-

(Lire la suite à la page 10)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

CONGREGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI

A PROPOS DE LA REPONSE DE LA CONGREGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI
SUR LA DOCTRINE DE LA LETTRE APOSTOLIQUE « ORDINATIO SACERDOTALIS »

Quelques réflexions semblent opportunes à l'occasion de la publication de la réponse de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi à une question sur la raison de considérer comme « définitive tenenda » la doctrine exposée dans la Lettre apostolique *Ordinatio sacerdotalis*.

L'importance ecclésiologique de cette lettre apostolique a été soulignée par sa date de publication elle-même : le 22 mai 1994, jour de la Solennité de Pentecôte. Mais, ce sont surtout ses mots de conclusion qui révèlent son importance : « afin qu'il ne subsiste aucun doute sur une question de grande importance qui concerne la constitution divine elle-même de l'Eglise, je déclare, en vertu de ma mission de confirmer mes frères (cf. Lc 22, 32), que l'Eglise n'a en aucune matière le pouvoir de conférer l'ordination sacerdotale à des femmes et que cette position doit être définitivement tenue par tous les fidèles de l'Eglise (n. 4).

L'intervention du Pape était devenue nécessaire non seulement pour rappeler une discipline observée par l'Eglise depuis l'origine, mais encore pour confirmer une doctrine (n. 4) « conservée par la Tradition constante et universelle de l'Eglise » et « enseignée par le Magistère dans les documents les plus récents », « doctrine qui concerne la constitution divine elle-même de l'Eglise » (*ibid.*). Le Saint-Père entendait de cette manière rendre clair que l'enseignement selon lequel l'ordination sacerdotale est à réserver seulement aux hommes ne pouvait être considéré comme « ouvert au débat », et que l'on ne pouvait attribuer à la décision de l'Eglise « une valeur purement disciplinaire » (*ibid.*).

Depuis la publication de la lettre sont apparus ses fruits. Bien des consciences qui s'étaient laissées agiter de bonne foi, par l'insécurité plus que par le doute, ont retrouvé la sérénité grâce à l'enseignement du Saint-Père. Toutefois, les perplexités n'ont pas disparu, non seulement chez ceux qui, loin de la foi catholique, n'acceptent pas l'existence d'une autorité doctrinale dans l'Eglise, c'est-à-dire du Magistère revêtu sacramentellement de l'autorité du Christ (cf. *Const. Lumen gentium*, n. 21), mais aussi chez divers fidèles auxquels il semble toujours que l'exclusion du ministère sacerdotal représente une violence ou une discrimination à l'égard des femmes. Certains objectent qu'il ne ressort pas de la Révélation que cette exclusion ait été voulue par le Christ pour son Eglise, et d'autres s'interrogent sur l'assentiment qui est dû à l'enseignement de la Lettre.

Certes, les motifs pour lesquels l'Eglise n'a pas le pouvoir de conférer l'ordination sacerdotale aux femmes pourraient être encore plus approfondis ; ces motifs ont été exposés, par exemple, dans la Déclaration

CONGREGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI

REPONSE A UNE QUESTION SUR
LA DOCTRINE DE LA LETTRE APOSTOLIQUE
« ORDINATIO SACERDOTALIS »

Question : Doit-on considérer comme appartenant au dépôt de la foi la doctrine selon laquelle l'Eglise n'a pas le pouvoir de conférer l'ordination sacerdotale aux femmes, doctrine qui a été proposée par la Lettre apostolique « *Ordinatio sacerdotalis* » comme à tenir de manière définitive ?

Réponse : Affirmative.

Cette doctrine exige un assentiment définitif parce qu'elle est fondée sur la Parole de Dieu écrite, qu'elle a été constamment conservée et mise en pratique dans la Tradition de l'Eglise depuis l'origine et qu'elle a été proposée infailliblement par le magistère ordinaire et universel (cf. *Conc. Vatican II, Const. dogm. Lumen gentium*, 25, 2). C'est pourquoi dans les circonstances actuelles, le Souverain Pontife, exerçant son ministère de confirmer ses frères (cf. Lc 22, 32), a exprimé cette même doctrine sous forme d'une déclaration formelle qui affirme explicitement ce qui doit être toujours tenu, partout et par tous les fidèles, en tant que cela appartient au dépôt de la foi.

Au cours d'une audience accordée au Cardinal-Préfet soussigné, le Souverain Pontife Jean-Paul II a approuvé cette réponse, élaborée durant la réunion ordinaire de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, et en a ordonné la publication.

A Rome, au siège de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, le 28 octobre 1995, en la fête des saints Apôtres Simon et Jude.

Joseph Cardinal Ratzinger, Préfet
S.E. Mgr Tarcisio Bertoni,
Archévêque coadjuteur de Vercelli, Secrétaire

de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi *Inter insigniores* (15.X.1976), approuvée par Paul VI, et dans différents documents de Jean-Paul II (comme l'*Exhort. apost. Christifideles laici*, n. 51 ; et dans la Lettre apost. *Mulieris dignitatem*, n. 26) ainsi que dans le Catéchisme de l'Eglise catholique, n. 1577. En tout cas, ce que l'on ne peut pas oublier, c'est que l'Eglise enseigne, comme une vérité absolument fondamentale de l'anthropologie chrétienne, l'égalité de dignité personnelle de l'homme et de la femme et la nécessité de dépasser et d'éliminer « toute forme de discrimination touchant les droits fondamentaux » (*Gaudium et Spes*, n. 29). C'est à la lumière de cette vérité que l'on peut chercher à comprendre mieux l'enseignement selon lequel la femme ne peut recevoir l'ordination sacerdotale. Une théologie correcte ne peut se passer de l'un ou de l'autre de ces enseignements, mais doit les tenir ensemble : ce n'est qu'ainsi qu'elle pourra approfondir les desseins de Dieu sur la femme et sur le sacerdoce — et donc sur la mission de la femme dans l'Eglise —. Si l'on devait, par contre, affirmer l'existence d'une contradiction entre les deux vérités, en se laissant peut-être trop conditionner par les modes et l'esprit du temps, on aurait perdu le chemin du progrès dans l'intelligence de la foi.

Dans la Lettre *Ordinatio sacerdotalis*, le Pape s'arrête, de manière pragmatique, à

considérer la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu et Mère de l'Eglise : le fait qu'elle « n'ait reçu ni la mission spécifique des Apôtres ni le sacerdoce ministériel » montre clairement que la non admission des femmes à l'ordination sacerdotale ne peut signifier qu'elles aient une dignité moindre ni qu'elles seraient l'objet d'une discrimination (n. 3). La diversité de mission ne diminue pas l'égalité dans la dignité personnelle.

Pour comprendre qu'il n'y a ni violence ni discrimination à l'égard des femmes, il faut en outre considérer la nature même du sacerdoce ministériel qui est un service et non une position de pouvoir humain ou de privilège sur les autres. Celui qui, homme ou femme, conçoit le sacerdoce comme une affirmation personnelle, comme le point d'aboutissement ou même de départ d'une carrière de succès humains, se trompe profondément. En effet, le vrai sens du sacerdoce, qu'il s'agisse du sacerdoce commun des fidèles, ou d'une manière toute particulière, du sacerdoce ministériel, ne peut se trouver que dans le sacrifice de sa propre existence, en union avec le Christ, au service de ses frères. Le ministère sacerdotal ne peut constituer ni l'idéal général, ni encore moins l'objectif de la vie chrétienne. Dans ce sens, il n'est pas superflu de rappeler encore une fois que « le seul charisme supérieur qui peut et doit être désiré, est la charité » (*Décl. Inter insigniores*, VI).

Pour ce qui est du fondement dans la Sainte Ecriture et dans la Tradition, Jean-Paul II s'arrête au fait que le Seigneur Jésus, comme en témoigne le Nouveau Testament, a appelé seulement des hommes, et non des femmes, au ministère ordonné, et que les Apôtres « ont fait de même lorsqu'ils ont choisi les collaborateurs qui devaient leur succéder dans le ministère » (*Lettre apost. Ordinatio sacerdotalis*, n. 2 ; cf. 1 Tm 3, 1 sq. ; 2 Tm 1, 6 ; Tt 1, 5). Il existe des arguments valables pour soutenir que la manière d'agir du Christ ne fut pas déterminée par des motifs culturels (cf. n. 2), tout comme il existe des raisons suffisantes pour affirmer que la Tradition a interprété le choix fait par le Christ comme obligatoire pour l'Eglise de tous les temps.

Toutefois, c'est déjà en face de l'interdépendance essentielle entre la Tradition et la Sainte Ecriture que nous nous trouvons ici. Interdépendance qui fait une unité infrangible de ces deux modes de transmission de l'Evangile liés au Magistère, lequel est partie intégrante de la Tradition et instance interprétative authentique de la Parole de Dieu écrite et transmise (cf. *Const. Dei verbum*, nn. 9 et 10). Dans le cas spécifique des ordinations sacerdotales, les successeurs des Apôtres ont toujours observé la norme de conférer l'ordination sacerdotale seulement à des hommes, et le Magistère, avec l'assistance du Saint-Esprit, nous enseigne que cela n'est dû ni au hasard, ni à la force de l'habitude, ni à la soumission aux conditionnements sociologiques, ni moins encore à une infériorité imaginaire de la femme, mais au fait que « l'Eglise a toujours reconnu comme norme constante la manière d'agir de son Seigneur dans le choix des douze hommes dont il fait le fondement de son Eglise » (*Lettre apost. Ordinatio sacerdotalis*, n. 2).

Comme on le sait, il existe des motifs de convenance par lesquels la théologie a cherché à comprendre la rationalité de la volonté du Seigneur. Ces motifs, tels qu'ils sont exposés, par exemple, dans la Déclaration *Inter insigniores*, ont une valeur indubitable, mais ils ne sont ni conçus ni utilisés comme s'ils étaient des démonstrations logiques et contraignantes, déduites de principes absolus. Il est important, cependant, d'avoir présent à l'esprit que la volonté humaine du Christ, non seulement n'est pas arbitraire, ce que les motifs de convenance aident à comprendre, mais encore qu'elle est intimement unie à la volonté divine du Fils éternel, dont dépend la vérité ontologique et anthropologique de la création des deux sexes.

Devant cet acte magistériel précis du Pontife Romain, adressé explicitement à

(Lire la suite à la page 11)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

MESSAGE DE SA SAINTETE JEAN-PAUL II

Suite de la page 7
ment pas lourd pour ceux qui les utilisent ainsi !

L'avenir de ces enfants en armes est souvent compromis. Après des années de service militaire, certains sont simplement démobilisés et renvoyés chez eux, et la plupart du temps ils ne réussissent pas à se réintégrer dans la vie civile. D'autres, qui éprouvent de la honte à avoir survécu à leurs camarades, finissent par s'adonner à la délinquance ou à la drogue. Qui sait quels fantasmes continueront à perturber leurs esprits ! Leur mémoire sera-t-elle jamais libérée de tant de souvenirs de violence et de mort ?

Les organisations humanitaires et religieuses qui s'efforcent de soulager des souffrances aussi inhumaines méritent une vive reconnaissance. Et l'on doit aussi de la gratitude aux personnes de bonne volonté et aux familles qui réservent un accueil plein d'amour aux petits enfants devenus orphelins, se dépensant pour guérir leurs traumatismes et pour faciliter leur réinsertion dans leurs communautés d'origine.

4. Le souvenir de millions d'enfants tués, le regard triste de tant d'autres enfants de leur âge qui souffrent cruellement, nous invitent à recourir à toutes les voies possibles pour sauvegarder ou rétablir la paix, en faisant cesser les conflits et les guerres.

Avant la quatrième Conférence mondiale sur les Femmes qui s'est réunie à Pékin en septembre dernier, j'ai invité les institutions caritatives et éducatives catholiques à adopter une politique coordonnée et prioritaire à l'égard des filles et des jeunes femmes, spécialement des plus pauvres (2). Je désire aujourd'hui renouveler cet appel et l'étendre d'une manière particulière aux institutions et aux organisations catholiques qui se consacrent aux mineurs : aidez les filles qui ont souffert à cause de la guerre ou de la violence ; apprenez aux garçons à reconnaître et à respecter la dignité de la femme ; aidez les enfants à redécouvrir la tendresse de l'amour de Dieu qui s'est fait homme et qui, en mourant, a laissé au monde le don de sa paix (cf. Jn 14, 27) !

Je ne me lasserai jamais de redire que tous, des plus hautes organisations internationales aux associations locales, des Chefs d'Etat au citoyen ordinaire, nous sommes appelés, dans l'existence quotidienne comme dans les grandes circonstances de la vie, à apporter notre contribution à la paix et à refuser tout soutien à la guerre.

LES ENFANTS VICTIMES DE DIVERSES FORMES DE VIOLENCE

5. Des millions d'enfants souffrent à cause d'autres formes de violence, que l'on trouve aussi bien dans les sociétés touchées par la misère que dans les sociétés développées. Ces violences sont souvent moins apparentes, mais elles ne sont pas pour autant moins terribles.

La Conférence internationale sur le Développement social, qui s'est réunie cette année à Copenhague, a souligné le lien existant entre pauvreté et violence (3), et à cette occasion les Etats se sont engagés à

combattre plus résolument la plaie de la misère en prenant des initiatives au niveau national à partir de 1996 (4). Les mêmes orientations étaient apparues lors de la précédente Conférence mondiale de l'Organisation des Nations unies, consacrée aux enfants (New York, 1990). En réalité, la misère est à l'origine de conditions d'existence et de travail véritablement inhumaines. Dans certains pays, il y a des enfants qui sont contraints à travailler à un âge encore tendre, qui sont maltraités, punis avec violence, rétribués avec un salaire dérisoire ; ils n'ont aucun moyen de se faire valoir ; ils sont donc les victimes les plus faciles du chantage et de l'exploitation.

En d'autres cas, ils sont l'objet d'une transaction commerciale (5) pour la mendicité ou, pire encore, pour être lancés dans la prostitution, notamment dans le contexte de ce qu'on appelle le « tourisme sexuel », phénomène des plus méprisables qui déshonore ceux qui le pratiquent mais aussi tous ceux qui le favorisent d'une manière ou d'une autre. Il y a aussi des gens qui ne se font pas scrupule d'enrôler des enfants dans des activités criminelles, en particulier la vente de la drogue, avec le risque, entre autres, de les entraîner eux-mêmes à l'utilisation de ces substances.

Beaucoup d'enfants finissent par n'avoir d'autre milieu de vie que la rue ; qu'ils se soient enfuis de chez eux ou qu'ils aient été abandonnés par leurs familles, ou simplement privés de milieu familial depuis toujours, ils vivent d'expédients, dans un état de total abandon, considérés comme des rebuts dont il faut se débarrasser.

6. La violence à l'égard des enfants n'est malheureusement pas absente parmi les familles qui vivent dans le bien-être et l'aisance. Il s'agit là de faits qui ne sont heureusement pas fréquents, mais il est important de ne pas les ignorer. Il arrive parfois qu'à l'intérieur même d'un foyer, et précisément de la part des personnes en qui on devrait, à bon droit, avoir toute confiance, les enfants subissent des sévices et des exactions qui ont des effets dévastateurs sur leur développement.

De plus, il y a de nombreux enfants qui doivent supporter les traumatismes provoqués par les tensions entre leurs parents ou même par l'éclatement de leur famille. La préoccupation pour leur bien ne suffit pas à empêcher des décisions dictées souvent par l'égoïsme et par l'hypocrisie des adultes. Derrière une apparence de situation normale et sereine, rendue plus convaincante encore par l'abondance de biens matériels, les enfants sont parfois obligés de grandir dans une triste solitude, sans être guidés affectueusement comme il convient et sans formation morale appropriée. Abandonnés à eux-mêmes, ils n'ont habituellement comme point de repère prin-

cipal que la télévision, dont les programmes proposent souvent des modèles de vie irréaliste ou corrompue, face auxquels leur discernement encore fragile ne leur permet pas de réagir.

Comment s'étonner qu'une violence aussi multiforme et insidieuse finisse par pénétrer leur jeune cœur et transformer leur enthousiasme naturel en désillusion ou en cynisme, et leur bonté spontanée en indifférence et en égoïsme ? En suivant ces idéaux fallacieux, les enfants risquent de trouver l'amertume et l'humiliation, l'hostilité et la haine, se laissant envahir par l'insatisfaction et le vide qui imprègnent leur milieu. On ne le sait que trop, les expériences de l'enfance ont des répercussions profondes et parfois insurmontables sur tout le cours de l'existence.

Il est difficile d'espérer que les enfants sauront un jour bâtir un monde meilleur quand on ne s'est aucunement préoccupé de les éduquer à la paix. Ils ont besoin d'« apprendre la paix » : c'est pour eux un droit que l'on ne peut négliger.



Les enfants ont le droit d'être protégés contre l'incrimination dans les Forces armées, mais nombre d'entre eux ont participé à des conflits récents sans leur volonté exprimée. (cf. de jeunes soldats du Myanmar à l'ennemi)

LES ENFANTS ET LES ESPÉRANCES DE PAIX

7. J'ai tenu à mettre fortement en évidence les conditions parfois dramatiques dans lesquelles se trouvent nombre d'enfants aujourd'hui. J'estime que c'est là un devoir : ils seront les adultes du troisième millénaire. Toutefois, je n'ai pas l'intention de tom-

ber dans le pessimisme ni d'ignorer les éléments qui invitent à l'espérance. Comment oublier, par exemple, les nombreuses familles de tous les coins du monde où les enfants grandissent dans un climat serein ? Comment ne pas rappeler les efforts de beaucoup de personnes et d'organismes pour assurer aux enfants en difficulté un développement harmonieux dans la joie ? Ce sont des initiatives d'institutions publiques et privées, de familles et de communautés méritantes, dont le seul but est de ramener à une vie normale les enfants impliqués dans quelque situation traumatisante. Ce sont en particulier des propositions concrètes de parcours éducatifs visant à développer à fond toutes les ressources personnelles, de façon à faire des enfants et des jeunes d'authentiques artisans de paix.

Il ne faut pas oublier non plus une prise de conscience plus forte de la Communauté internationale, qui, depuis quelques années, non sans difficultés et hésitations, s'efforce de traiter résolument et méthodiquement les problèmes de l'enfance.

Les résultats obtenus encouragent à poursuivre de si louables efforts. Convenablement assistés et aimés, les enfants eux-mêmes savent se faire protagonistes de

paix, bâtisseurs d'un monde fraternel et solidaire. Par leur enthousiasme et la fraîcheur de leur dévouement, ils peuvent devenir des « témoins » et des « maîtres » d'espérance et de paix au bénéfice des adultes eux-mêmes. Pour ne pas perdre ces richesses, il faut donner aux enfants, avec le respect dû à leur personnalité, toutes les occasions favorables de mûrir de façon équilibrée et ouverte.

Une enfance sereine permettra aux jeunes d'envisager avec confiance la vie et l'avenir. Malheur à ceux qui étouffent en eux l'élan joyeux de l'espérance !

LES ENFANTS À L'ECOLE DE LA PAIX

8. Les petits apprennent bien vite à connaître la vie. Ils observent et ils imitent la façon d'agir des adultes. Ils apprennent rapidement l'amour et le respect des autres, mais ils assimilent vite aussi le poison de la violence et de la haine. L'expérience qu'ils font en famille influencera fortement les comportements qu'ils adopteront à l'âge adulte. Si donc la famille est le premier endroit où ils s'ouvrent au monde, la famille doit être pour eux la première école de la paix.

Les parents ont une possibilité extraordinaire d'ouvrir leurs enfants à la connaissance de la grande valeur qu'est le témoignage de leur amour réciproque. C'est en s'aimant qu'ils permettent à leur enfant, dès le début de son existence, de grandir dans une ambiance de paix, imprégnée des éléments positifs qui constituent par eux-mêmes le véritable patrimoine familial : estime et accueil réciproques, écoute, partage, gratuité, pardon. Grâce à la réciprocité qu'elles favorisent, ces valeurs représentent une authentique éducation à la paix et font de l'enfant, dès son plus jeune âge, un bâtisseur actif de paix.

Il partage avec ses parents et ses frères et sœurs l'expérience de la vie et de l'espérance, en voyant comment on affronte avec humilité et courage les inévitables difficultés, et en s'imprégnant en toute circonstance d'un climat d'estime pour les autres et de respect pour les opinions différentes des siennes.

C'est tout d'abord à la maison qu'avant même de parler, les enfants doivent expérimenter, dans l'amour qui les entoure, l'amour que Dieu a pour eux, et apprendre qu'il veut la paix et la compréhension réciproque entre tous les êtres humains, appelés à former une unique et grande famille.

9. Mais, en plus de l'éducation familiale qui est fondamentale, les enfants ont droit à une formation spécifique à la paix que doivent donner l'école et les autres structures éducatives, qui ont pour tâche de les conduire progressivement à comprendre la nature et les exigences de la paix au milieu de leur monde et de leur culture. Il est nécessaire qu'ils apprennent l'histoire de la paix et pas seulement celle des guerres gagnées ou perdues.

Qu'on leur présente donc des exemples de paix et non de violence ! On peut heu-

(Lire la suite à la page 11)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

MESSAGE DE SA SAINTETE JEAN-PAUL II

reusement trouver beaucoup de ces modèles positifs dans chaque culture et à chaque période de l'histoire. Il convient de prendre des initiatives pédagogiques appropriées, en cherchant avec créativité des voies nouvelles, surtout là où la misère culturelle et morale est la plus lourde. Tout doit être fait pour que les enfants deviennent des héritiers de la paix !

Les enfants ne sont pas des poids pour la société, ils ne sont pas des instruments pour le gain, ni simplement des personnes sans droits; ce sont des membres précieux de la société humaine, dont ils incarnent les espérances, les attentes, les possibilités.

JESUS, CHEMIN VERS LA PAIX

10. La paix est un don de Dieu, mais il dépend des hommes que ce don soit accueilli pour bâtir un monde de paix. Ils n'en sont capables que s'ils ont la simplicité d'un cœur d'enfant. C'est là un des aspects les plus profonds et les plus paradoxaux du message chrétien: avant une exigence morale, se faire petit est une dimension du mystère de l'Incarnation.

Le Fils de Dieu, en effet, n'est pas venu en puissance et en gloire, comme il sera à la fin des temps, mais sous la forme d'un

enfant, dénué et indigent. Partageant en tout notre condition humaine à l'exception du péché (cf. He 4, 15), il a assumé également la fragilité et l'attente de l'avenir qui sont propres à l'enfance. Depuis ce moment décisif pour l'histoire de l'humanité, mépriser l'enfance est en même temps mépriser Celui qui a voulu manifester la grandeur d'un amour qui est prêt à s'abaisser et à renoncer à toute gloire pour racheter l'homme.

Jésus s'est identifié aux petits, et quand les Apôtres discutaient pour savoir qui était le plus grand, il « prit un petit enfant, le plaça près de lui, et leur dit: «Quiconque accueille ce petit enfant à cause de mon nom, c'est moi qu'il accueille, et quiconque m'accueille accueille Celui qui m'a envoyé» (Lc 9, 47-48). Le Seigneur nous a fortement mis en garde contre le risque de scandaliser les enfants: «Si quelqu'un doit scandaliser l'un de ces petits qui croient en moi, il serait préférable pour lui de se voir suspendre autour du cou une de ces meules qui tourment les ânes et d'être englouti en pleine mer» (Mt 18, 6).

Il demanda aux disciples de redevenir des «enfants», et quand ils essayèrent d'éloigner les petits qui se pressaient autour de lui, il s'indigna: «Laissez les petits enfants venir à moi; ne les empêchez pas, car c'est à leurs pères qu'appartient le Royaume de

Dieu. En vérité je vous le dis: quiconque n'accueille pas le Royaume de Dieu en petit enfant n'y entrera pas» (Mt 10, 14-15). Jésus renversait ainsi la façon habituelle de penser. Les adultes doivent apprendre des enfants les voies de Dieu; de leur capacité de faire confiance et de s'abandonner, ils peuvent apprendre à prier avec une légitime assurance: «Abba, Père» !

11. Se faire petit comme les enfants — avec une pleine confiance envers le Père et en s'imprégnant de douceur évangélique — n'est pas seulement une prescription éthique, c'est un motif d'espérance. Même là où les difficultés sont telles qu'elles engendrent le découragement, même là où la force du mal s'impose au point de provoquer l'effroi, la personne qui sait retrouver la simplicité de l'enfant peut se remettre à espérer: c'est possible surtout pour celui qui sait pouvoir compter sur un Dieu qui veut la concorde de tous les hommes dans la communion et la paix de son Royaume; mais c'est possible aussi pour celui qui, sans avoir reçu en partage le don de la foi, croit aux valeurs du pardon et de la solidarité et entrevoit en elles — non sans l'action secrète de l'Esprit — la possibilité de donner un visage nouveau à la terre.

C'est donc aux hommes et aux femmes de bonne volonté que je m'adresse avec

confiance. Unissons-nous tous pour réagir contre toute forme de violence et pour vaincre la guerre ! Créons les conditions pour que les enfants puissent recevoir en héritage de notre génération un monde plus uni et plus solidaire !

Donnons aux enfants un avenir de paix !

Du Vatican, le 8 décembre 1995.

IOANNES PAULUS PP. II

NOTES

1) Cf. Convention des Nations unies du 20 novembre 1989 sur les droits des enfants, en particulier l'art. 38; Convention de Genève du 12 août 1949 pour la protection des civils en temps de guerre, art. 24; Protocoles I et II du 12 décembre 1977, etc.

2) Cf. Jean-Paul II, Encycl. Evangelium vitae (25 mars 1995), n° 3: ASS 87 (1995), p. 404.

3) Cf. Message adressé à la délégation du Saint-Siège à la IV^{ème} Conférence mondiale sur la Femme (29 août 1995): L'Osservatore Romano, 30 août 1995, p. 1.

4) Cf. Déclaration de Copenhague, n° 16.

5) Cf. Programme d'action, chap. II.

6) Cf. Programme d'action, n° 39 (e).

CONGREGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI

A PROPOS DE LA REPONSE DE LA CONGREGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI SUR LA DOCTRINE DE LA LETTRE APOSTOLIQUE « ORDINATIO SACERDOTALIS »

(Suite de la page 9)

L'Eglise catholique entière, tous les fidèles sont tenus à donner leur assentiment à la doctrine qu'il énonce. C'est à ce propos que la Congrégation pour la Doctrine de la Foi a donné, avec l'approbation du Pape, une réponse officielle sur la nature de cet assentiment. Il s'agit d'un assentiment plénier et définitif, c'est-à-dire irrévocable, à une doctrine infailliblement proposée par l'Eglise. En effet, comme l'explique la Réponse, ce caractère définitif dérive de la vérité de la doctrine elle-même, parce qu'elle est fondée sur la Parole de Dieu écrite, qu'elle a été constamment conservée et mise en pratique dans la Tradition de l'Eglise et qu'elle a été proposée infailliblement par le magistère ordinaire et universel (cf. Const. Lumen gentium, n. 25). C'est pourquoi la Réponse précise que cette doctrine appartient au dépôt de la foi de l'Eglise. Il faut donc souligner que le caractère définitif et infaillible de cet en-

seignement de l'Eglise n'est pas né de la Lettre *Ordinatio sacerdotalis*. Dans celle-ci, comme l'explique aussi la Réponse de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, le Pontife Romain, dans les circonstances actuelles, a confirmé la même doctrine sous forme d'une déclaration formelle qui affirme de nouveau «quod semper, quod ubique et quod ab omnibus tenendum est, utpote ad fidei depositum pertinens». Dans ce cas, un acte du Magistère ordinaire pontifical, qui par lui-même n'est pas infaillible, atteste le caractère infaillible de l'enseignement d'une doctrine déjà possédée par l'Eglise.

Enfin, n'ont pas manqué certains commentaires de la Lettre *Ordinatio sacerdotalis*, selon lesquels cette dernière constituerait une difficulté supplémentaire et inopportune sur le chemin déjà difficile du mouvement œcuménique. A ce sujet, il ne faut pas oublier que selon la lettre et l'esprit de Vatican II (cf. *Décret Unitatis redintegratio*, n. 11), l'authentique engagement œcuménique, auquel l'Eglise catholique ne veut et ne peut se soustraire, exige une pleine sincérité et clarté dans la présentation de l'identité de sa propre

Eglise. De plus, il faut souligner que la doctrine réaffirmée par la Lettre «*Ordinatio sacerdotalis*» ne peut pas ne pas être utile à la recherche de la pleine communion avec les Eglises orthodoxes qui, conformément à la Tradition, ont maintenu, et maintiennent avec fidélité cet engagement.

L'originalité singulière de l'Eglise et du sacerdoce ministériel au sein de l'Eglise demande clarté et précision des critères. Concrètement, il ne faut jamais perdre de vue que ce n'est pas dans les principes de la vie sociale à chaque moment de l'histoire que l'Eglise trouve la source de sa propre structure. Bien qu'elle considère avec attention le monde dans lequel elle vit et pour le salut duquel elle agit, elle a conscience d'être porteuse d'une fidélité supérieure à laquelle elle est liée. Il s'agit de la radicale fidélité à la Parole de Dieu reçue par l'Eglise, qui, elle-même, est établie par le Christ jusqu'à la fin des temps. Cette parole de Dieu, quand elle proclame la valeur essentielle et le destin éternel de chaque personne, manifeste le fondement ultime de la dignité de chaque être humain, de chaque homme et de chaque femme.

REPONSE AU JEU
LES MOTS CROISES
de la page 5

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	T	R	A	M	O	N	T	A	N
2	R	E	L	A	T	E	R	O	A
3	E	T	T	R	E	I	B	I	S
4	M	I	S	E	R	E	O	O	V
5	A	R	E	A	V	A	L	E	R
6	T	E	O	A	S	I	L	E	O
7	A	R	U	M	O	T	O	T	E
8	N	O	N	A	G	E	R	O	R
9	T	R	E	S	O	R	I	E	R
10	O	E	S	O	L	A	T	T	E

REPONSE AU JEU
LA GRILLE A DECODER
de la page 5

1 = M — 2 = A — 3 = Z —
4 = U — 5 = R — 6 = K —
7 = E — 8 = G — 9 = L — 10 = O —
11 = C — 12 = I — 13 = V —
14 = N — 15 = D — 16 = T —
17 = S.

REPONSE AU JEU
LES MOTS SYNONYMES
de la page 5

EPOUVANTER
EFFRAYER

ACHETER "LA CROIX"
C'EST BON.
S'Y ABONNER EST
POURTANT MIEUX.

ECONOMIE — DEVELOPPEMENT

QUEL AVENIR POUR LA CONVENTION DE LOME ?

Après plusieurs mois d'intenses négociations, les 15 pays de l'Union européenne et les 70 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), réunis à l'île Maurice début novembre 1995, ont signé l'accord de révision de la Convention de Lomé IV. Les pays ACP pourront bénéficier d'une aide au développement d'un montant total de 13,3 milliards d'écus (soit 8 500 milliards de F CFA) entre 1996 et 2000 contre 12 milliards d'écus pour les 5 premières années de Lomé IV.

Le montant total du 8ème Fonds européen de Développement (FED) ne satisfait pas les pays ACP qui estiment l'enveloppe offerte par l'Union européenne moins élevée que celle du 7ème FED (en terme réel par habitant). Ils demandaient que l'aide financière européenne prenne en compte l'adhésion de trois nouveaux pays à l'Union Européenne (Autriche, Suède, Finlande), l'augmentation de la population des pays ACP, le taux d'inflation, le poids de la dette et, enfin, les contraintes écono-

miques des pays ACP liées à l'Ajustement Structurel et à l'accord du GATT, lequel désavantage le commerce de ces pays avec l'Union européenne. Les pays ACP demandaient que le FED soit supérieur à 15 milliards d'écus. En fait, le montant du 8ème FED ne correspond même pas à celui réclamé par la Commission européenne, soutenue par la France et le Parlement européen, soit 14,3 milliards d'écus.

En réalité, ce montant de 13,3 milliards d'écus est un habile habillage. Les Quinze apportent seulement 12 milliards 840 millions d'écus, car 292 millions d'écus viennent des ressources des précédents FED non dépensées, et 160 millions de l'aide humanitaire, auxquels il faut ajouter 15 millions d'écus de transformation des prêts spéciaux en dons. On est bien loin des sommes souhaitées par les ACP et la Commission européenne, même si le commissaire européen chargé du développement, le Portugais Joao de Deus Pinheiro, a affirmé à l'île Maurice que le montant du 8ème FED «représentait une augmentation de 200% en franc CFA». Avant d'ajouter, avec un certain optimisme que «La signature solennelle de la Convention révisée démontre que l'Union européenne est déterminée à poursuivre ses bons rapports avec les pays ACP, et que le futur ne peut être que meilleur que le présent». Faisant écho à l'optimisme des responsables européens, le Premier ministre mauricien Anerood Jugnauth a souligné que «les intérêts géopolitiques de l'Union européenne semblent se déplacer davantage vers l'Europe de l'Est, la Méditerranée et les pays du Maghreb», et aussi que «le fait que les Quinze aient adopté une approche intégrée pour leur relation avec ces pays, ce qui n'est pas le cas pour les ACP, n'est pas un bon signe». Il n'empêche.

L'aide aux ACP demeure la plus importante octroyée par les pays industrialisés aux pays en développement.

En fait, il a fallu toute l'insistance de la France, qui présidait alors l'Union, pour qu'un compromis soit trouvé. En raison de contraintes budgétaires, l'Allemagne et la Grande-Bretagne se sont efforcées de limiter au maximum la revalorisation du FED. Londres voulait réduire sa contribution de 1,6 milliard à 1,2 milliard d'écus et Bonn a essayé de maintenir sa dotation à 2,8 milliards d'écus. Les difficultés rencontrées lors de ces négociations ont également montré que, pour nombre de pays, l'Afrique ne constitue plus une priorité. Bonn, par exemple, veut privilégier l'aide et l'ouverture aux pays de l'Est. Finalement, au terme de l'accord intervenu au sein des Quinze, la France est devenue le premier contributeur avec 3,12 milliards d'écus (23,4% du total), devant l'Allemagne (3 milliards, soit 22,5% du total), la Grande-Bretagne (1,63 milliard, soit 12,2%), l'Italie (1,61 milliard, soit 12,1%), l'Espagne (750 millions, soit 5,6%) et les Pays-Bas (670 millions, soit 5,2%). Les 9 autres pays membres de l'Union européenne apportent ensemble 2,53 milliards d'écus soit 19% du total.

NECESSAIRES REFORMES

Au-delà de ces problèmes financiers, la révision de Lomé IV a permis certaines avancées. Ainsi l'accès des produits agricoles ACP au marché européen est amélioré, la notion de cumul de la règle d'origine a été étendue et une réduction de 16% des tarifs douaniers, en ce qui concerne les produits agricoles ACP, a été décidée. Même si, sur les 301 produits concernés par cette baisse, les ACP n'en exportent

que 50. De plus, 3 produits essentiels pour ces pays, c'est-à-dire le vin, les olives et le citron ont été exclus. Mais surtout la révision de la convention de Lomé IV ouvre la voie à de nécessaires réformes, qui devraient permettre aux ACP de renforcer leur place dans le commerce international. Le commissaire européen a souligné qu'une meilleure application des programmes d'aide allait permettre d'augmenter la compétitivité des produits ACP, de développer le secteur privé dans ces pays et de favoriser une intégration économique régionale. Enfin, l'Union européenne a imposé l'inclusion, dans la Convention, d'une clause de suspension de son aide en cas de violation des droits de l'homme et des règles démocratiques par les pays ACP. L'Union européenne cherche, par ce biais, à accélérer les réformes démocratiques et à favoriser la stabilité politique, perçue comme une condition indispensable à la stabilité économique. D'ailleurs, la Commission européenne a d'ores et déjà commencé à appliquer ces règles puisqu'à la suite de l'exécution, début novembre, de 9 opposants nigériens, elle a suspendu la coopération avec le gouvernement du Nigeria.

Siyavosh Ghazi

LA CONCURRENCE DE L'EST

Les aides européennes à d'autres régions du monde que les ACP renforcent l'impression d'un moindre engagement à l'égard d'un ensemble qui regroupe pourtant les nations les plus pauvres de la planète. Elles tendraient même à justifier, a posteriori, les craintes exprimées par certains, depuis quelques années, quant à une réorientation des priorités de l'Union européenne en raison de la double pression exercée par l'Europe centrale et orientale d'une part, le bassin méditerranéen d'autre part. Ainsi 6 pays de l'ex-bloc communiste (Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, République tchèque et Slovaquie), se partageront 6,69 milliards d'écus (8,7 milliards de dollars entre 1996 et 2000) soit quasiment 50% de ce que recevront les 70 pays ACP, l'ensemble de l'ex-Union soviétique se voyant allouer par ailleurs 2,7 milliards d'écus (3,51 milliards de dollars). Quant aux 12 Etats riverains de la Méditerranée, dont l'Algérie, ils bénéficieront d'une enveloppe, certes moins importante, mais néanmoins appréciable, de 4,68 milliards d'écus (environ 6 milliards de dollars) sur la même période.

En définitive, les pays ACP n'ont obtenu qu'un répit : les tendances actuelles rendent illusoire le maintien, à un niveau significatif, de la relation spéciale avec l'Europe, institutionnalisée par les accords de Lomé, au-delà du tournant de ce siècle. Indépendamment de l'aide reçue, qui sera plus difficile à obtenir, il faudra affronter une concurrence plus ouverte. Autant le savoir et s'y préparer dès maintenant.

MF1 / IPS

LE CHOIX DE L'AFRIQUE DU SUD

«Une période de grâce de 10 ans» : c'est ce que demande l'Afrique du Sud à l'Union européenne, avec laquelle elle négocie un accord de commerce et de coopération qui devrait entrer en vigueur à compter du 1er janvier 1997. Alors que la Commission de Bruxelles entend prendre en compte le niveau de développement du pays, nettement plus élevé que la moyenne du continent, les Sud-africains voudraient, durant cette période, bénéficier du traitement préférentiel accordé aux ACP. Après quoi, disent-ils, ils seront prêts à se plier aux règles de réciprocité dans les échanges imposées par l'OMC (Organisation mondiale du commerce).

Refus poli des Européens : pour le Portugais Joao de Deus Pinheiro, commissaire au développement, accéder à la demande sud-africaine aurait des «répercussions négatives, tant pour les exportations ACP que pour les économies

de l'Union». Mais Bruxelles ne peut se désintéresser du sort d'un pays qui a réussi une transition exemplaire et dont le développement peut avoir un effet d'entraînement bien au-delà de ses frontières. Outre le financement de programmes qui visent à renforcer la démocratie et à répondre à des besoins sociaux, l'Union a ainsi voté un budget d'aide de 600 millions d'écus (780 millions de dollars) pour l'Afrique du Sud sur les 5 prochaines années. Et, en ce qui concerne l'accord en cours de négociation, les Européens s'orientent vers une formule de «libre commerce asymétrique», ce qui veut dire qu'ils acceptent le principe d'ouvertures de marché plus rapides pour eux que pour les Sud-africains dans certains secteurs. Le principe posé, les discussions s'annoncent serrées : la France, l'Espagne et l'Italie, par exemple, ne sont pas disposées à des concessions excessives en matière agricole.

MF1 / IPS

LES « RATES » DE LOME IV

Le premier protocole financier de Lomé IV couvre la période 1991-1995 pour l'exécution de programmes conclus avec chaque pays : programmes indicatifs nationaux (PIN).

Le bilan récemment établi par la Commission de Bruxelles montre que 4 ans après le démarrage des PIN, les résultats sont relativement faibles dans les pays d'Afrique centrale et orientale. Les troubles politiques, des défaillances dans la mise en œuvre des programmes ou tout simplement l'absence de projets expliquent ce retard dans l'utilisation des fonds alloués.

A l'exception de l'Ouganda et de Sao-Tomé, où les engagements dépassent les 90% des fonds affectés à des projets précis, dans les autres pays de la région, les demandes restent souvent inférieures à 50% des PIN.

Ainsi le Congo accuse le taux de mise en œuvre «le plus bas d'Afrique» : ni engagement ni décaissement sur 61% d'enveloppe s'élevant à 51 millions d'écus. Au Cameroun, les engagements atteignent seulement 52% de l'enveloppe totale (110 millions d'écus).

André Radany